

Table des matières

Editorial (<i>Rédaction de Pole Institute</i>).....	3
Déclaration générale du 19 septembre 2003 (<i>SFVS</i>).....	5
Une plaie encore ouverte (<i>Gwendolyn J. Lusi</i>).....	6
Recherche sur les violences sexuelles en vue d'une action plus efficientes (<i>Onesphore Sematumba</i>).....	15
Les violences sexuelles, un fléau qui ruine la santé reproductive et le développement (<i>Conseillères de la SFVS/Goma</i>).....	19
Les violences sexuelles à l'Est de la RDC en période de conflit : particularités et conséquences médicales (<i>DOCS</i>).....	22
Le rôle des conseillères dans le processus d'accompagnement des victimes (<i>Mmes M. Mupendawatu et G. Cirhigiri</i>).....	34
La victime d'un viol a besoin du soutien de ses proches (<i>Masika Dolorose</i>).....	38
Les victimes de viol ne doivent pas devenir de parias de la société (<i>Musambaghani</i>).....	40
Violences faites aux femmes : points de vue des autorités de Butembo (<i>Me Cathy Katungu</i>).....	42
Le viol, suprême négation de l'humanité de la femme (<i>Conseillères de la SFVS</i>).....	48
Forces et faiblesses des instruments juridiques dans la lutte contre les violences sexuelles (<i>Me Cathy Katungu</i>).....	52
A propos de la solution juridique pour l'éradication du viol des femmes en RDC (<i>Bessembe Wangela</i>).....	53
Le viol, anéantissement de l'autre (<i>Prosper Hamuli</i>).....	55
Lu pour vous (<i>Onesphore Sematumba</i>).....	58

Editorial

Le viol des femmes fait partie de la guerre. Il en est même devenu l'une des armes les plus redoutables. Nous l'avons vu en Serbie et au Kosovo. Nous l'avons vu au Rwanda durant le génocide de 1994. Nous le voyons dans les guerres du Congo. Dans toutes ces guerres les violeurs ont en commun une idéologie : au-delà de l'humiliation de l'autre, le détruire en s'attaquant de façon ignoble à la femme procréatrice. Bref une volonté d'anéantir l'autre à la racine.

Face à ce fléau qui, en certains endroits de la République Démocratique du Congo, se commet ou s'accompagne d'actes d'une cruauté inouïe, les campagnes de dénonciation sont lancées et la question des violences sexuelles commence petit à petit à attirer l'attention nationale et internationale. Nous constatons malheureusement que ces violences sexuelles faites aux femmes durant ces guerres au Congo sont considérées comme un thème « sexy » générateur des fonds auprès des bailleurs internationaux. La femme violée devient de plus en plus doublement

victime. Victime de ses bourreaux physiques d'une part, victime de ceux qui font commerce de son drame, d'autre part. Ceci serait moins dramatique s'il s'agissait de quelques locaux véreux, connus, rompus à la manipulation et souvent à la désinformation pour attraper les fonds des bailleurs par tous les moyens possibles. Mais quel est notre étonnement de voir que même les grosses cylindrées de la communauté dite humanitaire se sont jetées dans la danse, en quête des millions générés par ces violences sexuelles. Ainsi, selon nos sources, la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) aurait lancé une « initiative conjointe de prévention et de réponses aux besoins des victimes des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants en RDC », programme financé à hauteur de trente millions trois cent mille dollars américains (30 300 000 USD !!!). L'on est en droit de se demander quel pourcentage de ce montant est destiné réellement à celles au nom desquelles il a été mobilisé, les victimes des violences sexuelles, tant il est connu qu'en ces genres d'opérations, les salaires et autres avantages des fonctionnaires prennent la part du lion. Pour rappel, lors de l'éruption du volcan Nyiragongo en janvier 2002, nous avons appris de source sûre que la communauté humanitaire aurait mobilisé trente millions de dollars américains (30 000 000 USD) pour les sinistrés de Goma. La logistique aurait utilisé à elle seule dix-neuf millions (19 000 000) de ce montant !

Ce que les populations congolaises attendent donc prioritairement de la mission des Nations Unies, qui peut désormais recourir au fameux **chapitre VII**, c'est qu'elle use de toutes ses forces pour les débarrasser des bandes armées qui infestent encore nos forêts en dépit de la fin officielle de la guerre, bandes armées qui sont le plus souvent citées comme bastions des violeurs. Nous sommes conscients qu'en acceptant la mission de désarmer, de démobiliser et de rapatrier les milices armées étrangères et de réinsérer socialement les milices locales éparpillées dans les forêts du Kivu, la MONUC acceptait une mission impossible . Tout observateur avisé savait qu'elle en serait incapable. A défaut de passer aux aveux, la MONUC serait-elle en train de redéfinir ses priorités avec les activités qu'elle pense pouvoir réussir ? Nous attendons de la mission onusienne qu'elle s'attaque à une des causes du problème à la base des viols massifs de nos femmes, de nos sœurs et de nos filles plutôt que de s'investir elle-même dans le travail de terrain. Nous disons bien une des causes, parce que les violences sexuelles faites aux femmes ne sont l'apanage ni des bandes armées étrangères, ni des rébellions, ni des Mayi Mayi, ... n'en déplaise à ceux qui, faisant feu de tout bois, manipulent les faits pour des raisons peu avouables, comme si ce crime horrible qu'est le viol avait besoin de circonstances aggravantes.

Nombre d'organisations locales se sont investies sur ce terrain mouvant des violences faites aux femmes, avec le remarquable atout (par rapport aux humanitaires) de connaître leur milieu. La MONUC pourrait à la rigueur les financer (sans les étouffer) tout en veillant à la pérennisation de ces efforts au lieu de leur disputer un terrain qu'elles maîtrisent mieux.

Il n'y a pas que la MONUC. Il y a aussi certaines organisations internationales qui possèdent des fonds impressionnants pour les femmes violées sexuellement au Congo. Comment éviter un clientélisme qui est en train de se développer sur les dos de ces victimes ? Comment faire pour que tous ces fonds disponibles soient investis dans la construction d'alternatives qui rendraient ces victimes actrices plutôt que dépendantes de multiples prédateurs qui profitent de leur misère ? C'est à cette interrogation cruciale que tentent de répondre certaines organisations locales, à l'instar de la **Synergie des femmes contre les violences sexuelles faites aux**

femmes (SFCVS), une plate-forme que Pole Institute accompagne depuis sa mise en place en février 2003.

Ce numéro de **Regards Croisés** est essentiellement consacré au travail de ces femmes qui, avec les moyens de bord, tentent de venir en aide à leurs semblables de tous âges, victimes innocentes de cette horreur sans nom, qui place sa victime au ban de la communauté qui l'exclut tant pour les odeurs repoussantes qu'exhalent ses éventuelles fistules que pour ce qui est considéré comme « sa » faute ! La Synergie se focalise donc sur le travail **avec** les victimes et son objectif est de les aider à regagner non seulement leur santé et leur équilibre mental, leur faire connaître leurs droits, mais également leur dignité et la force de redevenir actrices de leur propre destin.

Les textes contenus dans ce numéro couvrent des domaines aussi complexes que le sujet lui-même. Par quel bout peut-on aborder un sujet –les violences sexuelles- qui, en tant qu'acte, a des retombées sur les plans biologique, psychologique et moral sur la femme violée et qui appelle de la part de nos communautés une réaction musclée de nos institutions tant au niveau de nos us et coutumes que de notre Droit moderne ? Ce **Regards croisés** se veut donc une somme de réflexions et d'expériences, un espace où regards des victimes et des conseillères se croisent, un lieu où l'optimisme du religieux côtoie la froide analyse du médecin, bref, un véritable appel consolidé de la base pour que cessent ces brutalités d'un autre âge qui ravalent la femme à l'état de pestiféré, du fait de mâles en armes qui sillonnent impunément nos forêts, mais aussi par les esprits tordus de certains civils dans le milieu urbain.

Disons pour terminer que les cas des viols répertoriés ici comme dans toutes les statistiques diffusées pour les différents appels des fonds représentent le sommet d'un iceberg qui cache bien les multiples femmes et filles qui n'osent pas parler soit par peur de dénoncer les violeurs toujours prêts à recommencer ou par peur du contexte social qui en définitive punit la victime en lieu et place du bourreau.

Oui, la guerre et les violences commises en son nom dans un contexte d'impunité totale, sont une des causes majeures de la prolifération de ces crimes. Il faut donc tout faire pour que cessent les conflits armés et l'impunité. Pour ce, les Congolais ont une contribution à faire au même titre que les acteurs internationaux et les pays voisins.

Aloys Tegera

Christiane Kayser

Léopold Rutinigirwa

Prosper Hamuli

Onesphore Sematumba

I. DECLARATION GENERALE DU 19 SEPTEMBRE 2003 Synergie d'actions contre les violences sexuelles infligées aux femmes du Nord Kivu : Valeurs et Principes

Nous sommes un ensemble de personnes, d'initiatives et d'organismes du Nord Kivu qui ont décidé d'agir de toutes leurs forces contre les violences sexuelles infligées

aux jeunes filles et aux femmes de tous les âges. Nous estimons que ce fléau qui sévit d'une façon difficilement imaginable chez nous doit être combattu par nos communautés et notre société. Il y va de l'avenir de nos enfants et de notre société toute entière.

Nous sommes d'horizons, de croyances et d'obédiences divers, mais nous travaillons ensemble sur base de valeurs communes:

- **La dignité de la femme** est une valeur que notre société a traditionnellement respectée. Nous la défendons aujourd'hui comme un pilier central de ce qui nous permet de vivre ensemble et de ce que nous voulons passer aux futures générations.
- **L'acceptation et le respect de soi-même** en tant qu'être humain avec tous les droits et les devoirs que cela comporte est une des bases d'une société valide.
- **L'acceptation et le respect de l'autre**. Les diversités des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, de nos communautés, de nos croyances, de nos individualités font la richesse de notre région.

Les deux **axes** suivants nous sont importants:

- **La connaissance et la valorisation de nos traditions** riches et diverses et leur croisement avec les exigences de la vie moderne.
- **L'éducation et l'instruction** comme bases d'une vie meilleure et d'une ouverture au monde.

Nous travaillons selon les **lignes d'action** suivantes:

- **La négociation d'intérêts** sur base de la reconnaissance de l'autre pour contrer la culture de violence, de haine et de mépris.
- Les femmes et les jeunes filles doivent apprendre à **connaître et revendiquer leurs droits et leurs devoirs**. Les hommes doivent apprendre à reconnaître ces droits et à redéfinir leurs propres droits et devoirs. Tous doivent travailler ensemble pour **définir leurs rôles dans le Congo de demain**.
- **La reconnaissance des souffrances des victimes** et leur accompagnement vers un rôle actif et positif.
- L'engagement et l'action pour **l'accessibilité aux soins médicaux pour les victimes**.
- **La lutte contre la dégradation et le mépris des victimes**. Notre société doit apprendre à avoir honte des auteurs des actes de violence sexuelle et non des victimes innocentes de ces actes.
- **La lutte contre l'impunité** des violeurs et de tous ceux qui commettent des violences sexuelles
- Dans le contexte actuel caractérisé par la violence: promouvoir et renforcer **les logiques de non-violence**.

Fait à Goma, le 19 septembre 2003

Sé/ Les participants à l'atelier de l'Hôtel des Grands Lacs

II. UNE PLAIE ENCORE OUVERTE

INTRODUCTION

La région des Grands Lacs a connu depuis plus de dix ans un débordement de haine qui a pris le monde au dépourvu. Cette haine s'exprime par des actes de destruction et de cruauté inimaginables qu'on voile sous le nom fourre-tout de 'guerre'. Ce mot semble donner aux belligérants une excuse – la poursuite des idéaux politiques – pour des actes dont même les bêtes sauvages auraient honte. Mais la réalité est autre : lorsqu'ils pensent atteindre leur objectif politique, ils perdent leur humanité. Et nous nous demandons quelle société correspondrait à leurs idéaux si elle était construite sur de tels fondements.

APPEL A L'ACTION

Dans notre contexte urbain et rural du Nord Kivu – la ville de Goma et ses environs, et les territoires de Masisi, Rutshuru, Walikale et Pinga – les coups les plus durs de la guerre frappent les non-belligérants, les populations paysannes des milieux ruraux. Nous sommes interpellés par la souffrance extrême des femmes et des filles. Notre premier contact personnel avec les conséquences de cette violence date de novembre 2002. Bernadette Muongo de PAFEVIC nous a parlé d'une femme qui souffrait depuis des semaines à l'Hôpital Général de Kirotshe, abandonnée, déchirée, après un viol collectif par huit hommes. Cette veuve, réfugiée d'une autre collectivité après l'attaque sur son village et le meurtre de son mari par les 'inciviques' (euphémisme qui couvre tous les hommes d'origines diverses qui subsistent grâce à la prédation sur les communautés vulnérables), cette femme essayait d'élever, dans un milieu plus sûr, ses enfants rescapés des attaques. C'est ainsi qu'elle se trouvait à Kirotshe, où elle a été prise un soir par huit hommes bien connus dans la communauté. Quand le dernier assaillant avait terminé de la violer, il a pris un bâton qu'il a enfoncé dans le corps de la femme. Les déchirures affreuses l'ont clouée au lit de l'hôpital pendant des semaines ; elle sombrait dans l'inanition, sans le moindre sou pour payer les médicaments nécessaires pour combattre les infections.

Le sort de cette femme était pour nous un appel à l'action. Au même moment, nous sommes tombés sur le rapport de Human Rights Watch : *La guerre dans la guerre*¹, un document de 60 pages qui rapporte les témoignages des femmes comme elle. Et le documentaire de NBC Night Line nous a montré des centaines de femmes à Shabunda qui ont été violées lors du passage des différents groupes armés et des bandits, et qui n'ont plus honte d'en parler. L'une dit au journaliste, d'une voix qui tremble de colère : « Pourquoi taire ce fait ? Pourquoi le cacher ? Ils m'ont violée en plein jour, dans la rue, devant mes enfants. Qu'y a-t-il encore à cacher ? » Pour elle, la vie n'a plus de sens. Son mari l'a abandonnée, et elle ne peut plus regarder ses enfants sans que le souvenir de cet événement honteux s'interpose entre eux. Maintes questions se posaient alors à nous : Que fait la justice face à de tels crimes ? Qui les commet ? Que fait la communauté congolaise pour protéger les femmes, y compris celles vivant seules ? Que fait l'Eglise pour soutenir les victimes

¹ Human Rights Watch : *La guerre dans la guerre*, Juin 2002

de viol ? Quelle est l'ampleur du problème ? Que faire pour empêcher qu'une épidémie des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) ne suive les traces des forces armées de tous bords? Qui a les compétences chirurgicales pour réparer des fistules vésico-vaginales ou recto-vaginales créées par ces tortures?

Plus nous avons ouvert les yeux, plus nous constatons l'horreur de la situation de ces femmes violées, et jusque là cachées aux yeux de la communauté. Cette prise de conscience est le point de départ d'un programme de collaboration mis sur pied par Doctors on Call for Service (DOCS), la Fédération des Femmes Protestantes, et un grand réseau d'organisations féminines et de Droit de l'Homme, la Synergie des Femmes contre les Violences Sexuelles (S.F.V.S.), réunie par Mme Justine Masika Bihamba de Pole Institute. Depuis le premier financement en mars 2003, jusqu'à la mi-décembre 2003, voici le nombre de victimes de viol identifiées au sud de la Province du Nord Kivu par ces deux programmes :

	Guéris mon Peuple	Synergie des Femmes	Total **
Identifiées et bénéficiaires d'accompagnement psychosocial	1177	956	2130
Ayant reçu les premiers soins post viol	344	486	941
Ayant demandé et reçu un test VIH	208	54	262
Ayant subi la réparation chirurgicale FVV à DOCS	90	16	106

*** Il n'est pas exclu qu'une femme soit enregistrée dans les deux programmes*

A partir d'un si grand nombre de victimes, nous pouvons dégager certains points communs, car il existe différentes sortes de violence.

Le plus souvent, le crime est commis lors de l'attaque sur un village par les 'inciviques'. Ce dernier terme, à connotation politique, est générique parce que, dans notre région, le vocable *interahamwe* s'emploie pour signifier que le noyau du groupe est composé des milices responsables du génocide au Rwanda en 1994. Chassés des camps de réfugiés à l'est du Congo en novembre 1996, ils se sont enfuis dans la forêt vers l'ouest, notamment dans le territoire de Masisi ; et la jeunesse désaffectée du milieu rural s'est ralliée à eux. Ces *interahamwe* traqués par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) et par l'Armée nationale congolaise (ANC), la branche armée du RCD, subsistent grâce aux pillages dans les villages non-protégés. Lors d'une attaque, les hommes du village sont tués, les maisons pillées et brûlées, les vivres sont emportés, et les femmes et les filles sont violées. L'âge de la femme n'a aucune importance pour ces sauvages. Parmi les victimes actuellement soignées à DOCS, la plus âgée a 83 ans. Ses assaillants avaient attaché ses mains et ses jambes aux arbres par des cordes. Elle ne sait pas combien d'hommes l'ont violée, car elle a perdu connaissance. Elle a repris connaissance quand les pygmées sont venus la délier. Déjà elle perdait du sang et des urines. Les fistules vésico-vaginales sont souvent le résultat d'un viol collectif, et/ou de la torture et du viol avec un bâton ou un fusil.

Une deuxième catégorie de violence concerne les jeunes filles qui sont obligées de porter les vivres pillés, du village jusqu'au camp des bandits. Ce chemin, pour beaucoup, se termine par la mort, car si le groupe ne décide pas de garder la jeune fille comme leur esclave, elle est abattue sur-le-champ. Ces malheureuses filles

deviennent la propriété de certains hommes du groupe, les mêmes meurtriers qui viennent de tuer les membres de leur famille. M. nous a raconté la punition d'une tentative d'évasion du camp où elle était prisonnière, après la destruction de son village près d'Uvira (Sud Kivu) par les forces burundaises. Les assaillants ramenaient la fille fugitive au camp pour la fusiller dans les genoux, et puis ils la laissaient mourir. Les bandits n'acceptaient pas que leurs esclaves soient enceintes, et provoquaient l'avortement par des moyens sales et inhumains. Les quelques femmes que nous avons reçues après leur évasion de l'esclavage avaient besoin de traitement de diverses MST, et certaines étaient infectées par le VIH.

Une troisième catégorie est celle des filles prises par les militaires réguliers dans les villes 'sécurisées'. Le manque de discipline dans les camps militaires, le manque de vivres et de denrées de première nécessité, pousse ces jeunes hommes à saisir tout ce qui se trouve sur leur route. Les jeunes filles qui reviennent du champ, de l'école, de la source ou du marché sont les victimes de choix de ces militaires, pour leur satisfaction sexuelle.

La quatrième catégorie concerne les victimes de vols à mains armées. Quand les bandits, armés et souvent en tenue militaire, font irruption dans la maison pour piller, la maîtresse de maison, ou les filles du propriétaire sont souvent victimes de viol.

Cinquièmement, nous signalons le viol classique, commis par un homme incapable de se maîtriser, sur une personne qu'il a convoitée depuis plusieurs jours. Dans ces cas, il s'agit souvent d'un homme du quartier, un homme connu par la femme, et parfois un membre de la famille ou du ménage.

La dernière catégorie d'agression concerne le viol des petits enfants, par des personnes lâches et perverses, qui pensent que l'enfant ne pourra pas en parler ni les traduire en justice. Parfois, cet homme est VIH séropositif, et il a entendu le bruit mensonger selon lequel les relations sexuelles avec une vierge garantissent la guérison du SIDA. Evidemment cela ne guérit rien, et expose la jeune fille à l'infection à coup sûr, car les lésions des premières relations sexuelles sont une porte ouverte pour l'entrée du virus dans le corps de la jeune fille. La victime la plus jeune reçue à DOCS n'a que trois ans, et son agresseur est un homme de plus de vingt ans.

CADRE SOCIAL DU CRIME

Concernant les plus de 1700 crimes de viol enregistrés, jusqu'à la date de la rédaction, aucune condamnation n'a été obtenue à Goma. A Bukavu, pour le Sud Kivu, il y a eu trois condamnations, sur deux fois plus de dossiers réunis par les partenaires de l'ONG IRC. Pourquoi y a-t-il si peu de condamnations ?

Premièrement, la grande majorité des crimes sont commis par des 'milices armées', donc des inconnus en uniforme, et il n'y a aucune tentative de les punir. Il est difficile d'identifier les criminels, car il y a tant de milices qui circulent dans la région ; tous portent le même uniforme, et la seule marque de distinction est la langue. On parle alors de militaires qui parlent le Swahili, d'autres, le kinyarwanda, des inconnus en uniformes, et des inconnus qui portent des armes à feu... Mais après l'attaque, ils disparaissent, et personne ne tente de les poursuivre. M. nous raconte comment les bandits déplacent souvent leur camp. Ces milices possèdent des appareils de communication, et leurs complices dans la ville de Bukavu les informent quand un véhicule s'engage dans la direction d'Uvira, et décrivent son chargement. Les forces

régulières n'osent pas mener une offensive contre les bandits : elles se contentent de protéger les plus grandes concentrations de civils dans les bourgades.

Une deuxième cause de la rareté de condamnations, c'est le fait que la justice demeure encore le domaine des hommes. Les policiers, les avocats, les officiers de la police judiciaire, les juges, sont pour la grande majorité des hommes. Et pour beaucoup d'hommes de cette région, le viol n'est pas un crime sérieux. La loi ne prévoit pas de peines contre le violeur à la mesure des dégâts provoqués par le viol sur la personne de la femme. Malheureusement, aux yeux de beaucoup d'hommes, la sexualité de la femme est la seule chose qui lui donne une valeur dans la société. Ce crime porte atteinte à sa chasteté, qui est le fondement de sa place dans le ménage et de son rôle vis-à-vis de son mari et de ses enfants. La société traditionnelle veut que sa valeur soit intimement liée à sa sexualité. C'est pourquoi, par ce biais, les assaillants mènent une campagne efficace pour démoraliser toute la société. Leurs viols sont des actes destructeurs qui vont au-delà du meurtre pour viser l'anéantissement.

Plus l'impunité s'affiche, plus nombreux sont les nouveaux cas de violences sexuelles. En effet, si ce n'était qu'un phénomène lié à la guerre, les nouveaux cas d'agression deviendraient rares depuis la cessation des hostilités. Mais la réalité est toute autre. Quel est le message entendu par des jeunes hommes, civils ou militaires ? Ils comprennent que le viol est une broutille, à telle enseigne que les tribunaux ne veulent pas s'en occuper. Dans le cas d'une jeune fille de 13 ans violée par N., ami de son père, les parents de la fille refusent de porter plainte. Dans le contexte du village, ce serait une folie de se tenir en face de l'autorité pour accuser un voisin. Ainsi, l'amende payée aux parents enterre l'affaire. Mais, pour la fille, la souffrance ne diminue pas à cause du paiement, et ses chances de mariage sont devenues infimes. En outre, la communauté comprend que le viol est une affaire de paiement de quelques chèvres. Les autorités n'accordent aucune priorité à ce problème. Il est de notoriété publique à Goma qu'un homme en détention préventive après le viol bien documenté d'une jeune fille au marché, a été relâché deux jours plus tard, et que son cas ne semble pas avancer dans les tribunaux. La veuve de Kirotshe a été sérieusement menacée quand elle est sortie de l'hôpital car les autres violeurs, amis d'un meneur qui a initié son viol et qui était en détention préventive, la poursuivent pour se venger du fait que le tribunal les interpelle. Ainsi, le facteur de l'intimidation des témoins s'ajoute à l'inertie et à l'insouciance des procureurs, dans le cas où la femme voudrait porter plainte.

La banalisation du crime de viol est le fruit de l'attitude de toute la société envers la femme. Aussi longtemps que la femme est considérée uniquement en fonction de son rôle sexuel, et aussi longtemps que le système judiciaire pour ces crimes est entre les mains des hommes, la femme violée ne trouvera aucun secours dans le système judiciaire. A l'époque de l'apartheid, quel noir osait porter plainte devant un tribunal de blancs pour des violences commises par un blanc sur un noir ; de même, quelle femme peut espérer la compréhension d'un tribunal composé exclusivement d'hommes ? Le fait que la femme violée ne voit pas l'utilité de se plaindre, que d'ailleurs elle craint de le faire, témoigne du préjugé qui opère contre la femme à tous les niveaux de la société congolaise. C'est malheureusement uniquement les protestations des étrangers - les humanitaires et les défenseurs expatriés des droits de l'homme - qui ont déclenché les nombreuses interventions de l'an 2003. En effet,

les autorités avaient fait la sourde oreille devant les plaintes de Mme Justine Masika Bihamba de l'Institut Pole – surnommée Mama Violence - et des ONG locales féminines. Il n'y a eu aucune réaction jusqu'à ce que ces plaintes résonnent au niveau des ONG internationales.

L'accélération de la réponse

L'intervention à DOCS s'oriente sur deux axes: les soins médicaux et l'accompagnement psychosocial. Les soldats sur la ligne de front dans cette 'guerre' sont les conseillères laïques, issues des communautés confessionnelles, sans distinction, oeuvrant dans le Masisi et à Goma. Les critères de sélection dans ce milieu où des femmes lettrées sont rares est la sagesse et la compassion, la discrétion et la capacité de lire et écrire en swahili. A ces premières conseillères s'est ajouté, quelques mois plus tard, un vaste réseau de conseillères couvrant toute la province du Nord Kivu, dans un mouvement associatif appelé « la Synergie des Femmes contre la Violence Sexuelle ».

Le rôle des conseillères est d'identifier les femmes victimes de violence et de leur donner un soutien moral et psychosocial. Elles ont reçu une formation basée sur le texte *Relation d'aide face au SIDA*² avec un supplément de 10 pages intitulé *Mushituko*³ (*Le trauma*), qui aborde les problèmes spécifiques liés au viol. Pour faciliter la tâche des conseillères, nous avons créé des outils de suivi, pour guider le processus d'accompagnement et l'orienter vers des buts précis. Le même outil est utilisé par les superviseurs pour la collecte des données d'impact du programme. Le soutien communautaire, de la part des administrateurs, des pasteurs, prêtres ou imams, est un facteur important pour la réussite de l'accompagnement psychosocial.

Le counselling est une tâche délicate, et la formation d'une semaine prévue par le programme est très insuffisante. Nous insistons donc principalement sur la compétence à l'écoute, la réflexion, et l'importance de permettre à la femme de trouver ses propres solutions à ses problèmes. Nous insistons beaucoup sur la confidentialité, même lors des références au centre de santé ou à l'hôpital.

Les conseillères sont formées pour comprendre les conséquences physiques du viol, et quels soins sont offerts à quel échelon du système sanitaire. Chaque centre de santé a reçu le protocole de prise en charge des IST ; les Hôpitaux Généraux de Référence (HGR) reçoivent les complications des infections sexuellement transmissibles (IST), et à DOCS nous recevons les cas de déchirures graves et les fistules. Les fonds des projets prennent en charge ces soins qui sont gratuits pour les victimes de violence. Chaque femme peut se faire tester gratuitement pour le VIH si elle le désire.

Les hôpitaux généraux de référence (HGR) de l'intérieur commencent à s'impliquer dans le programme des soins des victimes de violence. Le professeur Ahuka, chirurgien spécialiste de DOCS Learning Center, a enseigné et démontré la prise en charge des fistules simples aux chirurgiens de HGR Mweso, Masisi, Kirotshe, Nyamilima, et FEPSI Butembo. MSF Hollande à Kitshanga offre gratuitement la

² Dortzbach, K et al : *Relation d'aide face au SIDA*, MAP International, 1994

³ Kabekaty M., Walire M., Chakupewa J. *Mushituko* Doctors on Call for Service, 2003

PEP (Post Exposure Prophylaxis) contre le VIH à toute femme qui est victime du viol et qui se présente dans les 72 heures après l'agression.

L'évaluation du projet a été faite après six mois d'activités, visant la qualité du counselling d'après les commentaires subjectifs des femmes et l'observation de la conseillère à l'œuvre avec ses clientes. Le programme médical est évalué d'après le nombre de cas reçus et leur pronostic, et les témoignages subjectifs des femmes avant et après le traitement.

Les médecins impliqués dans le programme vulgarisent les connaissances acquises à d'autres programmes par la publication d'articles dans les revues scientifiques ; et les formatrices du volet psychosocial sont appelées constamment pour former les initiateurs d'autres programmes. Ainsi, l'impact du programme est multiplié par un facteur qui nous est jusqu'aujourd'hui inconnu.

LES LEÇONS APPRISES DE CE PROGRAMME

Les surprises

Nous avons complètement sous-estimé l'ampleur du problème. Au début du programme nous doutions si 40 conseillères pouvaient identifier chacune 15 femmes victimes de violence. Mais les écluses se sont ouvertes. Dans les deux années à venir, quand les zones de combat seront progressivement sécurisées, le nombre de victimes qui ont besoin d'une assistance médico-chirurgicale et psycho-sociale va s'accroître.

Nous recevons des victimes dont l'agression date parfois d'il y a dix ans, et d'autres dont l'agression a eu lieu le jour-même. Nous ne savons pas si les forces de l'ordre et la justice interviennent pour réprimer les criminels, et la société locale a peur de protester. Avant le programme « Guéris mon Peuple », aucune femme du milieu rural n'avait reçu, après le viol, un accompagnement psychosocial de notre part, et plusieurs femmes ressentaient le besoin de cacher ce fait à leurs maris, de peur d'être chassées. Que c'est triste de voir que la communauté accepte le viol avec impunité, alors que la femme victime du viol peut être chassée par son mari et par sa famille !

La problématique des soins médicaux

Les soins de santé dans les milieux ruraux sont presque inexistants. Après l'attaque sur le village, les survivants fuient vers la forêt pour se cacher, et les institutions, y compris le centre de santé, sont pillées et détruites. Il n'y a plus aucun service de premiers soins. Les femmes nous disent qu'elles se sont traitées avec des médicaments traditionnels. Dans de telles conditions, les IST inoculées par leurs agresseurs s'installent et deviennent chroniques. Quand nous avons compris l'ampleur du problème des IST, nous avons dû modifier notre approche, afin d'assurer un traitement des IST à toutes les victimes, au niveau des centres de soins primaires.

Au cours d'un viol collectif, plusieurs femmes nous disent qu'elles perdent connaissance. Elles se réveillent pour se retrouver toutes seules, avec des urines et

parfois des selles qui coulent sans arrêt par le vagin. Les tortures avec un objet dur déchiquettent les parois délicates du vagin. De jeunes filles qui n'ont jamais accouché ont une fistule; une vieille femme de 78 ans se trouve avec une fistule. La vie d'une femme fistuleuse est insupportable : elles sont exclues de la société à cause de leur mauvaise odeur. Les chirurgiens abordent un problème extrêmement difficile : sur les premiers 51 cas opérés à DOCS, seulement 25 ont pu être résolus par une seule intervention. Après l'intervention, la convalescence dure 90 jours, sans rapports sexuels, sans travaux lourds ; ainsi, les femmes doivent rester aux environs de l'hôpital et ne peuvent pas rentrer au village pendant plusieurs mois.

Les fistules peuvent aussi provenir d'accouchements difficiles, et dans les zones détruites par la guerre, les services de maternité n'existent plus. Des jeunes filles immatures sont parfois enceintes suite au viol, et accouchent difficilement ou par césarienne. Que faire ensuite de ces enfants, dont le père est souvent l'assassin des parents et des amis du village ? Nos conseillères essaient également d'assurer l'intégration de ces petits êtres innocents dans la communauté de la mère.

Ce programme ne serait pas possible sans l'appui de divers bailleurs. Le Programme Alimentaire Mondial pourvoit aux aliments de base pour les malades pendant tout leur séjour à DOCS. International Rescue Committee, UNICEF, Christoffel Blindenmission et DDC suisse soutiennent divers aspects du programme. Mais comment occuper 70 femmes pendant 4 à 8 mois, toutes entassées dans deux grandes tentes placées par l'UNICEF? L'ennui s'installe, et le seul divertissement est la bagarre. Pour que leur temps d'inactivité devienne profitable, des volontaires de Rotaract ont commencé à donner des cours d'alphabétisation, car plus de 80% de ces femmes sont analphabètes. Nous avons également développé des cours de couture, de broderie, de tricotage et de fabrication de nattes et paniers. L'encadrement psychologique et spirituel continue, en insistant sur le soutien mutuel entre les nouvelles victimes et les anciennes.

La confidentialité est très importante dans un tel programme, mais souvent cette notion est mal comprise à tous les niveaux. Les résultats de laboratoire sont remis sans enveloppe; les journalistes essaient de se faufiler dans l'hôpital. La publicité peut aider à lutter contre l'impunité, mais souvent ce genre de journalisme nourrit une curiosité malsaine, et le langage utilisé pour décrire ces femmes augmente leur humiliation.

Les forces et les faiblesses du programme

Comme pionnier dans ce domaine au Nord Kivu, le programme « Guéris Mon Peuple » a pu orienter d'autres interventions qui deviennent plus nombreuses actuellement. Dans le domaine médical, le programme réussit grâce aux compétences techniques des médecins, et le chirurgien et le gynécologue partagent librement leur expertise avec les confrères concernés. Nos partenaires de la Fédération des Femmes Protestantes ont développé leur expertise en counselling, et répondent aux invitations partout à l'est du Congo pour diriger des formations dans le domaine. La Synergie des Femmes, dirigée par Mme Justine Masika, ajoute au programme médical une dimension de plaidoyer, et répercute les interventions locales sur toute la province du Nord Kivu. Les données se trouvant dans les fiches

de suivis des malades sont informatisées, et constituent une banque de données importante et unique sur la violence sexuelle.

L'appui et l'engagement communautaires sont une clé de la réussite à la base, car les conseillères sont choisies et soutenues par leur communauté confessionnelle, quoiqu'elles travaillent pour toutes les victimes de violence, sans aucune distinction. Ce soutien a permis à la population d'amener à la lumière un problème qui restait caché par honte. Les communautés confessionnelles ont réagi avec une compassion matérialisée par les dons de nourriture, d'habits et de participation aux frais de transport.

Mais les faiblesses ne manquent pas. Nos conseillères ne sont pas des professionnelles : elles sont parfois déchirées émotionnellement par les horreurs qu'elles doivent écouter jour après jour. Elles se trouvent débordées par la complexité des problèmes ; en particulier, elles ne savent pas comment soutenir les femmes qui se trouvent séropositives suite au viol.

Les conseillères ont identifié à Masisi Centre, à Kitshanga et à Sake des groupes de filles orphelines : leurs parents ont été tués; elles-mêmes ont été violées ; actuellement elles vivent en groupe dans l'abandon total, et elles sont devenues les prostituées du village. Elles supplient les conseillères de les déplacer, de les libérer de cet esclavage sexuel, pour qu'elles vivent une vie normale. Jusqu'ici, nous n'avons pas pu répondre à leur demande.

Les premiers soins sont actuellement prodigués dans des centres de santé très lointains. Nous n'avons pas pu les visiter tous et nous ne pouvons pas garantir la qualité des soins à ce niveau.

Les fistules à cause de la violence sont peu nombreuses en comparaison avec celles créées par l'accouchement difficile dans la forêt. Le manque de services de maternité est la première cause des fistules vésico- ou recto-vaginales, et rien n'est fait jusqu'ici pour empêcher la cause ni les conséquences.

Après la guérison, la réintégration des femmes dans leur milieu d'origine pose un problème. La FAO leur donne une houe et des semences, et elles partent avec un peu de nourriture. Mais beaucoup d'entre elles redoutent la rentrée : leur village est détruit, la famille est réduite et dispersée, et l'insécurité règne encore dans la région.

Finalement, le programme agit comme une ménagère folle, qui essaie frénétiquement d'essuyer l'eau déversée par le robinet avec son torchon et son seau, sans penser à fermer le robinet. Si le vrai problème était une question de guerre, nous pourrions espérer un jour venir à bout de ces traumatismes. Mais chaque jour, de nouveaux cas se présentent. Notre programme est défaillant du côté du plaidoyer. Par exemple, le personnel médical de DOCS a été sollicité en septembre pour un rapport médical au sujet d'une jeune fille universitaire de Goma, prise par trois officiers et féroce violée et torturée, qui voulait porter plainte. Le personnel médical a été menacé à cause de ce rapport, et se sentait dans l'insécurité ; et le cas n'est pas encore devant le tribunal. Des victimes séjournant à l'hôpital ont été poursuivies jusque dans les pavillons par des militaires qui voulaient encore leur faire du mal. Mettre fin à l'impunité est le seul moyen de fermer le robinet.

CONCLUSION

Ce tour de la situation aux environs de Goma et des efforts entrepris localement pour y répondre nous amène à proposer d'urgence certaines actions de la part des autorités :

1. Il faut d'urgence obtenir une condamnation exemplaire d'un violeur, et faire beaucoup de publicité par tous les moyens sur cette peine. Le message passera aux autres criminels que la société s'est décidée à appliquer la loi dans toute sa rigueur.
2. Les peines prévues par la loi ne sont pas suffisamment lourdes, vu la cruauté des crimes commis. La loi doit être modifiée ; les peines pour le viol collectif, le viol associé aux tortures et le viol de mineurs devraient être différenciées du viol que nous connaissions avant la guerre. Nous proposons que certaines femmes victimes de tels crimes témoignent devant le parlement. Selon le chirurgien, le professeur Ahuka, il faut qu'elles y aillent avant de bénéficier de la chirurgie réparatrice, pour que les députés et les sénateurs se rendent compte de l'horreur de la vie que ces victimes de violence sexuelle mènent depuis leur agression.
3. Le viol doit être un crime qui est poursuivi par la société, et non par les victimes ou leurs proches. Il est faux d'attendre que le père d'une fille porte plainte en son nom. La société ne devrait pas permettre aux tuteurs ou aux parents de choisir ou non de porter plainte puisque l'agresseur est un ami ou un membre de famille, ni d'accepter un paiement à la place d'une accusation.
4. Le système judiciaire doit être impartial. Les femmes devraient être rassurées que leur cas sera jugé par des magistrats femmes, qui sauront les prendre au sérieux et écouter impartialement. Les témoins et les victimes devront bénéficier de la protection contre les inculpés, leurs amis ou leurs associés.
5. La société congolaise ne doit pas accepter de passer sous silence les plaintes contre inconnus. Nous suggérons la constitution d'un tribunal itinérant qui passera dans ces milieux récemment sécurisés pour enregistrer les plaintes, pour juger, pour réunir les témoignages et condamner publiquement et localement les agresseurs, même s'ils sont inconnus. Ces actes devront être reconnus et proscrits comme des crimes de guerre, qui seront poursuivis sans moratoire.

Jusqu'à ce jour, le pansement de ces plaies de la société est superficiel. La pourriture reste enfermée dans la plaie, qui, pour cela, ne peut pas guérir. On ne panse jamais une plaie sale. Que la société congolaise s'accorde sur le besoin d'ouvrir cette blessure à l'air libre, et que nous priions tous pour la guérison qui viendra de Dieu pour descendre dans les cœurs traumatisés.

Gwendolyn J. Lusi, MSc
Program Manager
Doctors on Call for Service, Goma, Congo
docsgoma@softhome.net

III. RECHERCHE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES EN VUE D'UNE ACTION PLUS EFFICIENTE

1. CONTEXTE ET FOND DU PROBLEME

Le contexte de guerre et de vacuité d'Etat qui a caractérisé la RD Congo pendant plusieurs longues années a entraîné avec lui son cortège de violences de toutes sortes dont les principales victimes sont les populations civiles. En effet, depuis les années 90, le pays est en proie à des crises à répétitions allant des conflits inter-ethniques sur fond de frustrations économiques manipulées à des fins politiciennes aux deux guerres successives (1996 et 1998) qui ont plongé le pays et ses habitants dans une situation indescriptible. La RD Congo compte actuellement des lots des déplacés internes, ces personnes qui se retrouvent dans cette situation paradoxale de réfugiés à l'intérieur de leur propre pays, tout le système socio-économique est en état de déliquescence, les impératifs de délimitation territoriale des différents seigneurs de guerre les ont poussés à des recrutements massifs et aveugles de combattants sans tenir compte ni de l'âge, ni de l'intégrité morale et encore moins du niveau de scolarité des conscrits. Ces hordes d'hommes en armes de toutes les factions belligérantes, mal encadrés et pas du tout payés ont ainsi quadrillé le pays, en percevant leur solde auprès des paysans rançonnés à merci, enlevés pour esclavage ou tout simplement tués et, parfois, mangés. Mais un phénomène nouveau dans cette guerre sauvage aura été le viol dont la femme aura été la victime systématique de la part des hommes en armes mais aussi de celle des civils dans cette région où l'impunité est érigée en règle et où, autre paradoxe, on se moque de la victime et on glorifie le violeur. Ce phénomène de viol a attiré l'attention de la communauté internationale, particulièrement celle des organisations internationales de défense des droits de l'homme qui se sont mobilisées pour faire le monitoring et envisager des actions à mener contre ce que certains ont appelé, à juste titre, une autre guerre à l'intérieur de la guerre du Congo. Il apparaissait avec évidence que tous les cas de viol ne pouvaient se ramener à des réflexes purement physiologiques visant à assouvir l'instinct sexuel mais qu'on se retrouvait dans des situations où le viol lui-même constitue une arme de destruction de la victime et même de ses proches, souvent obligés d'assister à l'opprobre. Il s'agissait, comme ce fut le cas lors du génocide rwandais de 1994, d'avilir l'autre, de chosifier la personne avant de la détruire complètement car certains viols se terminaient par des meurtres. Le cas était donc très grave, il fallait agir vite.

2. UN CONCEPT QUI FAIT RECETTE

« Les violences sexuelles faites aux femmes » sont donc devenues tout d'un coup, non seulement un sujet d'actualité, mais aussi la préoccupation de plusieurs organisations non gouvernementales internationales. Cet intérêt pour le sujet n'a pas échappé à certains des animateurs de la société civile locale qui ont prêté leur collaboration et leur expertise aux internationaux. Ce qui n'est que justice, l'immensité et la complexité de la tâche imposaient la conjugaison d'un maximum d'efforts et d'énergies. Seulement là où le bât blesse, c'est que de cette

mobilisation générale se fait sentir souvent uniquement dans des rapports et des ateliers au point qu'on serait en droit de se demander ce que gagne la femme violée dans tout cela. Car c'est elle qui doit se trouver au centre de l'action et les recettes générées doivent aboutir, en fin de compte, à l'accompagnement de cette femme vers sa réinsertion dans la société et la réaffirmation de sa dignité.

3. POLE INSTITUTE ET LES VIOLENCES SEXUELLES

Quel est donc l'intérêt de notre institut de recherche dans ce dossier qui requiert plus d'expertise et de compétences que nous n'avons la prétention d'avoir ?

L'implication de notre Institut dans la lutte contre les violences sexuelles cadre parfaitement avec notre programme qui comprend un volet « Observatoire des effets sociaux et économiques » qui nous permet de mener des recherches et des analyses des conséquences directes et indirectes sur les populations civiles des crises et des conflits que nous traversons en vue de faire un plaidoyer en leur faveur. Cela peut aller de la question de l'exploitation des ressources naturelles de notre pays à celle des effets d'une éruption volcanique sur les économies des ménages. Mais notre action se limite à ce qui est notre vocation de départ, **l'accompagnement d'initiatives et de synergies, ainsi que la recherche-action**. Ainsi donc, la démarche de Pole Institute vise d'abord la recherche sur le terrain pour évaluer à sa juste valeur ce phénomène au Nord Kivu et la réflexion sur la meilleure manière d'agir pour accompagner la victime. Ensuite, il s'agit d'identifier des partenaires de la société civile qui partagent la même préoccupation en vue de travailler en **synergie** et dans le renforcement mutuel, chaque partenaire s'impliquant dans ce qu'il sait le mieux faire. Pour mieux cerner la question en vue d'articuler cette dynamique, Pole Institute a d'abord commencé par une recherche pour la collecte des données relatives aux violences sexuelles dans le Nord Kivu. Cette étude fut confiée à deux femmes, Justine Masika, membre de Pole Institute, et Sylvie Maunga, juriste travaillant actuellement pour Life and Peace Institute (Institut Vie et Paix) à Bukavu. Les résultats de cette recherche commanditée par Pole Institute ont attiré l'attention de certaines organisations locales et internationales. Notamment DOCS –Goma (Doctors on Call for Service) qui se sert de cette recherche pour démarrer un programme d'assistance médicale aux victimes des viols, en collaboration avec IRC et organisa une formation en accompagnement social, en collaboration avec la Fédération des Femmes protestantes.

En février 2003, sur base des résultats de cette recherche, 35 organisations des femmes se sont constituées en Synergie pour placer les victimes de viol au centre de leurs préoccupations. C'est ainsi qu'est née, sous notre impulsion, la **Synergie des Femmes contre les Violences Sexuelles (SFVS)** opérationnelle depuis février 2003 mais dont les activités proprement dites ont démarré au mois de mai, après la phase de monitoring. Elle accompagne les victimes des violences sexuelles sur le triple plan médical, psychosocial et plaidoyer. Le bilan enregistré au 20 novembre 2003 est très encourageant en termes d'accompagnement de victimes:

- *Volet médical* :
 - 945 victimes assistées médicalement
 - 83 cas de chirurgie réparatrice de fistules
 - 658 soignées des infections sexuellement transmissibles

347 tests de VIH –SIDA

- *Volet psychosocial* :
30 cas de réinsertion sociale

- *Volet plaidoyer* :
2 cas en cours au tribunal
6 cas en cours d'instruction chez les OPJ
1 cas à l'auditorat militaire
(**Source** : *Evaluation du 20/11/2003*)

4. LES PESANTEURS.

4.1. Economiques : les infrastructures et moyens manquent

Les partenaires venues de Butembo ont fait part de leur expérience d'autofinancement des activités mais elles sont handicapées par le contexte actuel de déstabilisation dans la région, de manque d'infrastructures viables comme partout au Congo et plus particulièrement de guerre en Ituri. Elles font face à la présence massive des déplacés dont la plupart sont des vulnérables venus de cette région. Les acteurs de la SFVS sur terrain manquent en général des moyens de communication (transport) et doivent ainsi couvrir de longues distances dans des conditions périlleuses ; quant aux structures médicales, elles n'ont pas toujours à disposition les produits qu'il faut pour faire face aux cas enregistrés. Cette carence des moyens risque de mettre à mal un processus déjà bien avancé, d'autant que malgré leur bonne volonté et leur engagement, les membres de la synergie ne peuvent y faire face en comptant uniquement sur leurs propres forces.

4.2. Culturelles : la victime a toujours tort

Le viol est la dégradation la plus grave, la plus intimement ressentie par une femme, et les violeurs le savent. Cela fait que dans beaucoup de cas, la femme violée se gardera bien de dénoncer cet acte si elle estime qu'elle garde seule son secret. Comme nous le disions plus haut, les retombées sociologiques de cet acte ignoble lui tombent dessus, la victime se voit incriminée et le bourreau s'en tire la tête haute ! Cette honte qui paralyse l'expression ne facilite pas le travail d'identification de ces femmes blessées dans leur chair et dans leur amour-propre. Les membres engagés dans la synergie, conscients qu'ils ne peuvent pas effacer en un jour des attitudes sociales séculaires émettent un vœu, celui de voir s'amorcer des changements dans nos cultures dans le sens de faire porter la honte au violeur et délier ainsi les langues des femmes violées !

4.3. Politiques : l'impunité !

Dans un pays où l'administration et l'appareil judiciaire sont gangrenés par la corruption, où le pouvoir s'acquiert l'arme au poing, les violeurs et autres malfrats se sentent dans leur élément. Les acteurs du volet plaidoyer sont les plus confrontés à cette difficulté. Les violeurs sont souvent des hommes qui,

de par leur position ou leur pouvoir conféré par les armes (kalachnikov) se sentent au-dessus de la loi. Qu'à cela ne tienne, les membres de la synergie sont résolus à surmonter les peurs paralysantes, à avoir le courage de braver les injustices et les injustes. Des cas d'actes courageux ayant modifié un comportement inacceptable ont été portés à l'attention de la synergie, telle la marche des femmes de Butembo qui a occasionné l'arrestation des militaires RCD-K-ML qui avaient promené des femmes nues dans la rue, sous prétexte qu'elles avaient hébergé des voleurs. La réaction concertée des populations aux injustices est la seule façon de porter la peur dans l'autre camp.

5. ET POUR CONCLURE

Le travail de la SFVS est, on le voit, parsemé de beaucoup d'embûches, mais il est exaltant et surtout très utile pour les femmes victimes d'agressions sexuelles. Son plus grand succès demeure sans aucun doute celui d'avoir pris **conscience du devoir d'assistance aux victimes des violences** avec, à l'arrivée, la satisfaction de faire don de soi, bénévolement, pour l'autre. Rien que pour cela, cette action doit se poursuivre.

Onesphore Sematumba

IV. LA VIOLENCE SEXUELLE, UN FLÉAU QUI RUINE LA SANTÉ REPRODUCTIVE ET LE DÉVELOPPEMENT

Depuis que nous intervenons auprès des femmes victimes des violences sexuelles, nous constatons une répercussion néfaste sur la santé reproductive des femmes. Les violences physiques et sexuelles faites aux femmes que nous avons suivies aux centres médicaux MISINGA I et MISINGA II, nous ont amenées à détecter des problèmes de santé plus difficiles à résoudre aujourd'hui que les indicateurs sociaux et sanitaires sont plus que préoccupants. Tel est le cas de toutes ces grossesses non souhaitées, des IST et infections à VIH, et des complications des grossesses. Pendant nos enquêtes et lors des Services médicaux nous avons constaté que la violence contre les femmes est plus fréquente au sein des familles. Et cela a fait augmenter le risque de sévices suite à des tensions au sein de la famille ainsi que la fréquence des dissensions conjugales.

1. Les conséquences des violences sexuelles :

Le suivi médical nous a permis de remarquer que les violences sexuelles avaient entraîné :

- *Des préjudices sur le plan émotif / comportemental
- *Des dépressions
- *Une faible estime de soi
- *Du stress post-traumatique

*Des rapports sexuels à haut risque

*Des grossesses non souhaitées et qui impliquent parfois l'avortement, et, dans certains cas, l'infanticide.

Il y a aussi les infections sexuellement transmissibles (IST) qui ont augmenté les cas de mortalité avec :

* La mortalité néo-natale

* Les grossesses difficiles et les avortements non volontaires.

Il faut ajouter que, dans notre travail nous avons pu comprendre comment la violence sexuelle compromet la protection contre le VIH-SIDA. En effet, le viol étant un acte forcé, il empêche la femme de négocier l'usage du préservatif.

- Certaines femmes et filles nous ont déclaré que la violence sexuelle dont elles avaient été victimes les avait conduites, par la suite, à un comportement sexuel à haut risque parce qu'il n'y avait plus rien à sauver.

Quand il s'agissait d'enfants, les parents nous ont déclaré que ces enfants adoptaient un comportement sexuel qui leur faisait courir le risque d'une grossesse précoce non souhaitée ou alors d'une infection encore moins souhaitée.

- D'autres femmes violées ont eu des problèmes gynécologiques. Lors des soins médicaux aux femmes victimes de violences sexuelles, nous avons constaté de nombreux troubles gynécologiques dont la plupart conduisaient à l'affaiblissement des malades. Certaines avaient toujours des douleurs chroniques du bassin. Aussi, dans le cas des femmes traînées dans la forêt par des bandes armées, nous avons souvent observé des signes d'une santé mentale troublée. Ces femmes et ces filles ont des problèmes psychologiques. A cause de cette expérience très malheureuse, elles ont petit à petit perdu l'estime de soi : ce qui les amène à avoir des problèmes mentaux. D'ailleurs, certaines d'entre elles nous ont déclaré avoir envisagé de recourir au suicide.

- Notons aussi que la violence sexuelle faite aux femmes a miné le bien-être et l'équilibre des enfants au sein de milliers de familles au Nord-Kivu. Pendant nos entretiens et notre suivi médical, nous avons constaté que les conflits entre parents se répercutaient sur les enfants. Souvent, les enfants qui étaient témoins du viol de leurs mères présentaient des problèmes émotionnels et des troubles du comportement, tels que l'angoisse, la dépression, de mauvais résultats scolaires, le faible estime de soi, l'agressivité.....

A propos des enfants victimes des viols et des violences sexuelles, notre carnet de notes retient ce qui suit :

Sur le plan de la santé physique :

*Lésions corporelles

*Symptômes physiques

*Santé médiocre

Sur le plan mental :

*Stress Post- Traumatique

* Dépression

* Angoisse

* Phobies

* Panique

* Dysfonctionnement sexuel

* Faible estime de soi

Sur le plan de la santé reproductive

* Grossesse précoce

- * VIH / SIDA
- * Troubles gynécologiques
- * Avortement dangereux
- * Complication de l'avortement
- * Fausses couches
- * Malformations du fœtus
- * Salpingite aiguë

Tous ces problèmes entraînent des pathologies chroniques telles que :

- * Syndromes de douleur chronique
- * Syndromes d'irritation intestinale
- * Troubles gastro-intestinaux
- * Plaintes somatiques
- * Fibromyalgie.

En réponse à tout ceci, ce que nous faisons, en tant qu'agents de santé, c'est souvent d'apporter des soins appropriés aux victimes. Et puis nous posons des questions liées à la violence sexuelle pour évaluer le danger immédiat. Nous établissons ensuite un dossier de l'état de la victime conformément aux fiches remises par les conseillères.

2. Répercussions des violences sexuelles sur la marche de la société :

Les violences sexuelles contre les femmes ont des conséquences négatives qui vont bien au delà de la santé sexuelle et reproductive des femmes. Elles touchent en effet l'ensemble de leur santé, le bien être de leurs enfants, voire le tissu économique et social des Nations. Leur énergie minée, leur confiance en elles-mêmes sapée, leur santé compromise, les femmes ont difficile à participer pleinement à la réalisation des projets de développement économique et social de leur contrée.

- Sur le plan économique, depuis que les violences font rage au Nord-Kivu, les activités de production menées par les femmes ont beaucoup diminué. La peur d'être violée a contribué à la malnutrition dans plusieurs familles du fait que la femme ne pouvait plus sortir pour s'approvisionner au champ et au marché.

- Sur le plan culturel :

La violence sexuelle contre les femmes a entraîné des perturbations culturelles considérables au niveau de la province et même du pays. Un programme de changement de mentalité doit être mis en place au sein de la Synergie et au-delà. . Pour lutter contre les viols et les violences contre les femmes, la Synergie doit tracer des stratégies coordonnées entre beaucoup de secteurs de la société congolaise et au niveau communautaire et national. En ce qui concerne le volet médical, on peut créer une commission d'analyse des problèmes de la santé reproductive. Cette commission pourrait avoir comme mission par exemple de monter la problématique des viols et les répercussions des violences sur la santé et le vécu de la population.

3. Stratégies de communication pour lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes :

En réfléchissant au sein de l'association « Ligue pour la Solidarité Congolaise », nous avons pensé que la SFVS doit:

- Organiser des ateliers et des campagnes pour dénoncer les violences sexuelles.
 - Intégrer dans ses actions de sensibilisation des saynettes traitant des violences sexuelles en utilisant à cette fin le théâtre de rue, les média alternatifs et les campagnes d'éducation du public.
 - Utiliser les émissions de la télévision et de la Radio, notamment dans les présentations de théâtre social visant à encourager la santé reproductive
 - Faire connaître à toute la Communauté les conséquences à long terme des violences sexuelles à l'égard de la femme.
 - Alerter l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au sujet de la prévalence et de l'épidémiologie des viols et des violences sexuelles
 - Offrir une éducation sexuelle solide comportant des exercices qui examinent les normes des deux sexes, les différences entre les normes de comportement sexuel des hommes et des femmes, des jeux de rôles montrant comment résister aux pressions exercées pour un comportement sexuel non souhaité
 - Permettre aux garçons et aux filles, dans les écoles et les maisons de formation, de discuter des rapports humains et des violences sexuelles.
- Ce sera la contribution de tous et de chacun au déracinement d'un mal qui attaque les bases mêmes de notre société.

Les Conseillères du volet médical de la S.F.V.S

V. LA VIOLENCE SEXUELLE A L'EST DE LA RDC EN PERIODE DE CONFLIT : PARTICULARITES ET CONSEQUENCES MEDICALES.

I. INTRODUCTION

Le viol, l'une des formes les plus extrêmes de violence sexuelle, a lieu dans chaque société, pays et région. C'est un problème mondial (1). Les réfugiés et les personnes déplacées sont particulièrement exposés à cette forme de violation des droits de l'homme.. Elle est de plus en plus observée dans les zones en conflit (2). Les femmes congolaises en général et celles du Nord Kivu en particulier sont, de manière récurrente, victimes de violence sexuelle. La coutume, la pratique et même le code congolais de la famille, considèrent les femmes et les filles comme des êtres subordonnés. Outre la discrimination flagrante liée au genre, les crimes violents contre les femmes et les filles sont réglés en dehors des tribunaux. La lutte contre les violences sexospécifiques est une des composantes, mais non la priorité, de la politique nationale de santé de la reproduction. Mais, rien n'a encore été entrepris dans ce cadre.

L'éclatement des conflits interethniques au nord Kivu en 1993, du génocide au Rwanda en 1994, et de la guerre dite de libération de la RDC en 1996, ont fait accroître les violences sexuelles contre les femmes à l'Est de la RDC. Depuis, de vastes zones rurales restent incontrôlées, dominées par tous les porteurs d'armes et d'innombrables groupes armés autonomes qui commettent des exactions sur des personnes et leurs biens. Chacun de ces groupes peut à tout moment lancer contre les résidents ruraux des opérations de représailles, y compris la violence sexuelle la

plus sauvage et la plus avilissante, si ceux-ci sont soupçonnés d'être de mèche avec le camp ennemi. Parmi ces groupes, on peut citer les Interahamwe, l'armée pour la Libération du Rwanda (ALIR I et ALIR II), le Front pour la Défense de la Démocratie au Burundi (FDD), le Front National de Libération (FNL), les soldats plus ou moins réguliers de différentes factions officielles et les différents groupes Mai Mai . Ces derniers sont des Congolais qui s'opposent à la présence étrangère sur leur sol, mais qui ne disposent ni de commandement central, ni de règlements unifiés. Au fil du temps , certains Mai Mai en sont venus au nom de la défense de leur communauté à faire le choix de se concentrer sur l'augmentation de leurs propres richesses et de leur pouvoir. Ils sont devenus des prédateurs opportunistes, tuant, violant, et pillant les biens des civils locaux

Des organisations humanitaires et des observateurs locaux ont fait état d'une augmentation de la violence sexuelle ces deux dernières années (3,4,5), mais peu de choses sont connues sur la nature et l'intensité des actes commis. Le présent article se propose donc de décrire les caractéristiques de la violence sexuelle perpétrée contre les femmes et les filles à l'Est de la RDC et d'en dégager les conséquences médicales et psychologiques.

II. Matériel et Méthodes

Cette étude porte sur les femmes reçues au service de Santé Reproductive de DOCS (Doctors On Call for Service) Learning Center de Goma après une agression sexuelle ou liée au sexe, dans le cadre d'un programme dénommé Guéris Mon Peuple mis en route depuis mai 2003. Ce programme comporte un volet psychosocial assuré par la Fédération des Femmes Protestantes du Nord Kivu (FFP-NK) et un volet médical assuré par le service de Santé Reproductive de DOCS. Ce programme financé par USAID à travers IRC a été exécuté à Goma, dans les zones de santé de Kirotshe, Mweso et de Masisi en territoire de Masisi pour une période de 6 mois.

Du 01 mai au 31 juillet 2003, soit une période de 3 mois, 100 femmes, qui constituent l'échantillon de la présente étude ont été référées à DOCS par les conseillères psychosociales oeuvrant dans le programme, pour une prise en charge médicale. Trente-six d'entre elles sont installées à Goma et 64 sont venues des zones de santé de l'intérieur.

La collecte des données a été effectuée selon un protocole reprenant les éléments suivants, recueillis au cours d'un entretien avec la victime, suivi d'une évaluation médicale :

Au sujet de la victime

- Age ;
- Lieu de résidence ou de provenance, état civil ;
- Parité ;
- Niveau d'instruction ;
- Circonstances et type d'agression ;
- Les constats de l'évaluation médicale et psychologique ;
- Dépistage des IST/VIH par le test Elisa, le VDRL et au besoin l'examen direct des sécrétions vaginales.

Au sujet du ou des agresseurs

- Identité ou catégories d'agresseurs ;
- Nombre d'agresseurs ;
- Nombre de violeurs dans l'équipe ;

Pour l'analyse statistique des données, nous avons fait usage du Chi carré ou du test de rapport de vraisemblance (Likelihood ratio test) (6). Le seuil de signification est de 0,05.

III. Résultats

3.1. Caractéristiques générales et obstétricales des victimes

Tableau n° I : caractéristiques générales et parité des victimes

Age (ans)	Total	Milieu Urbain	Milieu Rural	P
≤ 10	6(6%)	6(16,7%)	0 (0,00%)	0,00 (TS)
11 – 20	23(23%)	13 (36,6%)	10(15,6%)	
21 – 30	35(35%)	11 (30,6%)	24 (37,5%)	
31 – 40	15(15%)	5 (13,9%)	10 (15,6%)	
41 – 50	5(5%)	1 (2,8%)	4 (6,3%)	
> 50	4(4%)	0 (0,00%)	4 (6,3%)	
Etat Civil				
Célibataire	37(37%)	23 (63,9%)	14 (21,9%)	
Mariée	27(27%)	6 (16,7%)	21 (32,8%)	
Divorcée	3(3%)	0 (0,00%)	3 (4,7%)	
Séparée	12(12%)	4 (11,1%)	8 (12,5%)	
Veuve	21(21%)	3 (8,3%)	18 (28,1)	
Niveau scolaire				0,12 (NS)
Illettrée	53(53%)	14 (38,9%)	39 (60,9%)	
Primaire	27(27%)	12 (33,3%)	15 (23,4%)	
Secondaire	19(19%)	9 (25,0%)	10 (15,6%)	
Supérieur	1(1%)	1(2,8%)	0(0,00%)	
Parité				0,003 (TS)
Nullipare	25(25%)	19 (52,8%)	6 (9,4%)	
Primipare	37(37%)	12 (33,3%)	25 (39,1%)	
Multipare	27(27%)	3 (8,3%)	24 (37,5%)	
Grand multipare	11(11%)	2 (5,6%)	9 (14,1%)	

Toutes les victimes filles, dont deux âgées de 3 ans, se recrutent parmi les victimes recensées dans le milieu urbain . De plus, la proportion d'adolescentes victimes est plus élevée en ville (36,6% vs 15,6%) qu'en milieu rural, où prédominent les adultes jeunes et âgées. En milieu rural, on retrouve aussi des personnes de plus de 50 ans dont 2 sont âgées de plus de 70 ans.

Les victimes du milieu urbain sont pour la plupart célibataires (69,3% vs 21,9%), nullipares pour plus de la moitié (52,8% vs 9,4%), alors que celles du milieu rural sont soit mariées (32,8%), soit veuves (28,1% vs 8,3%), soit divorcées ou séparées (17,2%) et pour la plupart mères.

Mais le niveau scolaire est bas dans les deux catégories, bien que la plupart des victimes du milieu rural soient du niveau primaire.

3.2. Caractéristiques du viol

Tableau n° II : Type d'agression et conséquences directes ou médiate

Type de pénétration	Total	Milieu urbain	Milieu rural	P
Vaginale	98(98%)	36 (100%)	62 (96,9%)	
Corps étranger	3(3%)	0(0.00%)	3 (4,6%)	
Attouchements	4(4%)	2 (5,6%)	2 (3,1%)	
Sodomie	1(1%)	0(0.00%)	1 (1,6%)	
Autres sévices				
Coups	22(19%)	4 (10%)	18 (22,8%)	
Armes blanches	1(0,9%)	1 (2,7%)	0 (0,00%)	
Ligotage et/ou étouffement	4(3,4%)	1 (2,7%)	3 (3,8%)	
Assassinat mari ou proches	15(12,9%)	5 (13,5%)	10 (12,7%)	
Pillage, expropriation	8(6,9%)	0(0.00%)	8 (10,1%)	
Incendie	2(1,7%)	0(0.00%)	2 (2,5%)	
Autres actes humiliants	4(3,4%)	0(0.00%)	4 (5,1%)	
Aucun	60(51,7%)	26 (70,3%)	34 (43,0%)	
Viol en période gravidopuerpérale				
Femme enceinte	16(16%)	2 (5,6%)	14 (21,9%)	
Femme en post -partum immédiat	5(5%)	0 (0,0%)	5 (7,8%)	
Effets (conséquences) directs ou médiats				
Perte de connaissance (Evanouissement)	21(18,8%)	4 (10,5%)	17 (23,0%)	
Histoire de grossesse post -viol	10(8,9%)	5 (13,2%)	5 (6,8%)	
Perte de grossesse	12(10,7%)	1 (2,6%)	11 (14,9%)	
Incontinence féco-urinaire	12(10,7%)	1 (2,6%)	11 (14,9%)	
Etat grabataire (incapacité de se relever)	3(2,7%)	0(0.00%)	3 (4,1%)	
Hémorragie/Hématurie	2(1,8%)	1 (2,6%)	1 (1,4%)	
Pas d'effet	52(46,4%)	26 (68,4%)	26 (35,1%)	

La quasi-totalité de victimes ont subi des relations sexuelles par voie vaginale (98%). Mais trois cas d'introduction des bâtons dans les organes génitaux et un cas de sodomie ont été rapportés par les victimes venues du milieu rural.

En plus des actes sexuels, d'autres sévices violents et barbares ont été infligés aux victimes. Ces actes ont été plus significativement rapportés par les victimes des milieux ruraux que par celles du milieu urbain (P) : tabassage (22, 8% vs 10,8%) voire ligotage jambes écartées attachées aux arbres ; tabassage, enlèvement ou assassinat des maris ou des membres de famille lors de l'opération : 10 cas (12,7%) contre 5 (13,5%) ainsi que des pillages systématiques : 8 cas vs 0 et des incendies 2 cas vs 0 ; 1 cas d'enlèvement d'un bébé de 2 mois a été signalé. Les victimes venues des milieux ruraux ont fait état de beaucoup d'autres actes et gestes humiliants qu'elles n'ont pas voulu décrire par pudeur (ex. défiler nue).

Des cas de viol sur femmes enceintes (21,9% vs 5,6%) ou venant d'accoucher par voie basse ou par césarienne (7,8% vs 0%) ont été rapportés plus par des victimes venant de l'intérieur.

Chez la plupart des victimes venues de l'intérieur (65%) et chez une proportion importante de celles installées à Goma (32%) des effets directs ou médiats de suite de viol ont été rapportés : l'évanouissement (23% vs 10, 5%), les fausses couches (14,9% vs 2,6%), incontinence urinaire et/ou fécale (14,9% vs 2,6%) et une incapacité à se relever après le viol (4,1% vs 0%). Mais les cas de grossesse post-viol prédominant en milieu urbain (13,2% vs 6, 8%).

3.3. Moments et circonstances du viol

Tableau n° III : Heure, circonstances et sites d'agression

Heure (moment)	Total	Milieu Urbain	Milieu Rural	P
Matinée	60(60%)	20 (55,6%)	40 (62,5%)	0,765
Après- midi	16(16%)	6 (16,7%)	10 (15,6%)	
Nuit	24(24%)	10 (27,8%)	14 (21,6%)	
Circonstance				0,00
Domicile	21(21%)	6 (16,7%)	15 (23,4%)	
Au champ	35(35%)	4 (11,1%)	31 (48,5%)	
Voyage en campagne	13(13%)	9 (25,0%)	4 (6,3%)	
En fuyant la guerre	16(16%)	3 (8,3%)	13 (20,3%)	
Rue ou lieu isolé	8(8%)	8 (20,5%)	0 (0,00%)	
Au cours des jeux d'enfants	6(6%)	6 (16,7%)	0 (0,00%)	

L'agression sexuelle semble être commise dans la majorité des cas dans la matinée mais aussi pendant la nuit.

En milieu urbain comme en milieu rural les victimes peuvent être surprises dans leurs maisons. En milieu rural en particulier, les victimes sont surprises, dans presque la moitié des cas, en pleines activités champêtres (48,4% vs 11,1%), ou en fuyant la guerre (20,3% vs 8,3%). Celles du milieu urbain sont surtout capturées au cours des voyages à l'intérieur (25% vs 6,3%), dans la rue (20,5% vs 0%) ou au cours des jeux d'enfants (16,7% vs 0%).

3.4. Captivité et récidives (prise d'otage sexuel, esclaves sexuelles)

Trois victimes de Goma et 8 du milieu rural avaient été gardées en longue captivité en brousse. Les durées suivantes ont été respectivement citées par chacune des victimes concernées : 1 jour, 2 jours, 3 jours, 2 semaines, 1 mois, 2 mois, 7 mois, 8 mois, 1 an et 6 ans. Pour le dernier cas, la victime avait été capturée vers l'âge de 12 ans, soit avant sa ménarche et s'est évadée vers l'âge de 18 ans, déjà mère de 2 enfants.

3.5. Attitude post- viol

Tableau n° IV : Attitude des victimes après le viol

Première attitude après viol	Total	Milieu Urbain	Milieu Rural	P
Soins indigènes	7(7%)	3 (8,3%)	4 (6,3%)	0,0025
Soins médicaux	26(26%)	5 (13,9%)	21 (32,8%)	
Plaintes en justice	9(9%)	8 (22,2%)	1 (1,6%)	
Aucune	58(58%)	20 (55,6%)	38 (59,4%)	
Dénonciation				0,53
Faite	83(83%)	31 (86,1%)	52 (81,3%)	
Non faite	17(17%)	5 (13,9%)	12 (18,8%)	
Immédiate				0,00026
différée				
Confident				
Parent, tuteur	21(21%)	16 (44,4%)	5 (7,8%)	
Membre famille	41(41%)	13 (36,1%)	28 (43,8%)	
Voisin	24(24%)	4 (11,1%)	20 (31,3%)	0,00024 (TS)
Conjoint	9(9%)	1 (2,8%)	8 (12,5%)	
Délai consultation				
0 – 3 jours	9(9%)	8 (22,8%)	1 (1,6%)	0,00024 (TS)
4 – 7 jours	3(3%)	2 (5,6%)	1 (1,6%)	
8 – 30 jours	7(7%)	4 (11,1%)	3 (4,7%)	
1 – 3 mois	10(10%)	5 (13,9%)	5 (7,8%)	
4 – 6 mois	17(17%)	5 (13,9%)	12 (18,8%)	
7 – 12 mois	29(29%)	11 (30,6%)	18 (28,1%)	
> 1 an	25(25%)	1 (2,8%)	24 (37,5%)	

Plus de la moitié de victimes n'ont adopté aucune attitude particulière après le viol dans les deux groupes. On note toutefois plus de cas de recours à l'assistance médicale (32,8% vs 13,9%) en milieu rural et plus de cas de recours à l'assistance judiciaire (22,2% vs 1,6%) en milieu urbain.

Si la grande majorité des victimes dénoncent le viol dans les 2 groupes, la consultation médicale appropriée est significativement plus tardive pour les victimes vivant en milieu rural.

En milieu urbain, la première révélation du viol se fait auprès des parents (44,4% vs 6,3%) et membres de famille (36,1%) alors qu'elle se fait en premier lieu auprès des membres de famille (43,8%) et des voisins ou membres de village (31,3% vs 11,1%) en milieu rural.

3.6. Caractéristiques des agresseurs

Tableau n° v : Nombre d'agresseurs et leur catégorie

Nombre assaillants	Total	Milieu Urbain	Milieu Rural	P	
1	17(17%)	16 (44,4%)	1 (1,6%)	0,00007	
2	6(6%)	3 (8,3%)	3 (4,7%)		
3	12(12%)	5 (13,9%)	7 (10,9)		
4	16(16%)	2 (5,6%)	11 (117,2%)		
5	7(7%)	0(0,00%)	7 (10,9%)		
6	9(9%)	3 (8,3%)	6 (9,4%)		
7	1(1%)	0(0,00%)	1 (1,6%)		
8	3(3%)	1 (2,8%)	2 (3,1%)		
9	1(1%)	1 (2,8%)	0(0,00%)		
10	10(10%)	0(0,00%)	1 (1,6%)		
14	1(1%)	0(0,00%)	1 (1,6%)		
15	1(1%)	0(0,00%)	1 (1,6%)		
Plusieurs	28(28%)	5 (13,9%)	23 (35,9%)		
Nombre de violeurs					0,00014
1	20(20%)	17 (47,2%)	3 (4,7%)		
2	11(11%)	5 (13,9%)	6 (9,4%)		
3	11(11%)	5 (13,9%)	6 (9,4%)		
4	15(15%)	2 (5,6%)	13 (20,3%)		
5	8(8%)	(0,00%)	8 (12,5%)		
6	9(9%)	3 (8,3%)	6 (9,4%)		
7	1(1%)	0(0,00%)	1 (1,6%)		
8	2(2%)	0(0,00%)	2 (3,1%)		
Plusieurs	16(16%)	4 (11,8%)	14 (21,9%)		
Identité des agresseurs et violeurs				0,000	
Sujets armés inconnus	83(83%)	21 (58,3%)	62 (96,9%)		
Sujets non armés connus	12(12%)	11 (30,6%)	1 (1,6%)		
Sujets non armés inconnus	5(5%)	4 (11,4%)	1 (1,6%)		

Il ressort de ce tableau qu'en milieu rural plus qu'en milieu urbain, les agresseurs viennent en groupe et commettent un viol collectif et en série. En milieu rural, il s'agit dans la quasi-totalité des cas (96,9% vs 58,3%) des individus appartenant à des bandes armées, alors qu'en milieu urbain on retrouve aussi une proportion importante de sujets non armés inconnus (30,6% vs 1,6%) ou connus (11,4% vs 1,6%) par les victimes.

3.7. Conséquences médicales

Tableau n° VI : Résultats d'examen physique et dépistage des IST/VIH

Constats d'examen physique	Total	Milieu Urbain	Milieu Rural	P
Traumatisme physique	11(11%)	6 (16,7%)	5 (7,8%)	
Rétrécissement vaginal	4(4%)	1 (2,8%)	3 (4,7%)	
Infection génitale basse	15(15%)	6 (16,7%)	6 (9,4%)	
MIP=PID	23(23%)	10 (27,8)	13 (20,3%)	
Défloration	13(13%)	13 (36,1%)	0(0,00%)	
SIDA	5(5%)	3 (8,3%)	2 (3,1%)	
Grossesse post viol	5(5%)	3 (8,3%)	2 (3,1%)	
Fistule post viol	17(17%)	2 (5,6%)	15 (23,4%)	
Fistules d'autres origines	17(17%)	0(0,0%)	17 (26,6%)	
Autres problèmes	4(4%)	1 (2,8%)	3 (4,7%)	
IST/HIV				
HIV+	12(12%)	4 (11,1%)	8 (12,5%)	
Syphilis	2(2%)	1 (2,8%)	1 (1,6%)	
Trichomonas vaginalis	6(6%)	5 (13,9%)	1 (1,6%)	

MIP=Maladie Inflammatoire du Pelvis

PID=Pelvic Inflammatory Diseases

Diverses complications médicales ont été rencontrées dont les plus fréquentes sont: les IST (prévalence moyenne de 38%), les fistules post viol qui prédominent significativement chez les victimes des milieux ruraux (23,4%vs5, 6%) et l'infection à VIH/Sida (séroprévalence moyenne de 12%) ; le taux de séroprévalence du VIH est quasi le même dans les deux groupes de victimes. Il importe de noter la fréquence élevée des cas de défloration à Goma (36% vs 0%) et celle des grossesses post viol en cours dans les deux groupes.

3.8. Conséquences émotionnelles

Tableau n° VII : Etat psychologique et symptômes psychosomatiques

Etat psychologique	Total	Milieu urbain	Milieu rural	P
Peur	7(7%)	2 (5,6%)	5 (7,9%)	
Colère	10(10%)	3 (8,3%)	7 (11,1%)	
Déception	7(7%)	1 (2,8%)	6 (9,5%)	
Tristesse	72(72%)	28 (77,89%)	44 (69,8%)	
Passivité	17(17%)	7 (19,4%)	10 (15,9%)	
Symptôme psychosomatique				
Colique abdominale	7(7%)	4 (5,1%)	3 (2,8%)	
Asthénie	5(5%)	3 (3,8%)	2 (1,9%)	
Anorexie	3(3%)	2 (2,6%)	1 (0,9%)	
Insomnie	2(2%)	1 (1,3%)	1 (0,9%)	
Palpitation	5(5%)	3 (3,8%)	2 (1,9%)	
Douleur épigastrique	4(4%)	1 (1,3%)	3 (2,8%)	
Céphalée chronique	10(10%)	7 (9%)	3 (2,8%)	
Vertige	3(3%)	2 (2,6%)	1 (0,9%)	
Vomissement	2(2%)	2 (2,6%)	0 (0%)	
Dyspnée	1(1%)	1 (1,3%)	0 (0%)	

La réaction émotionnelle est marquée chez la plupart des victimes (72%) par une tristesse à divers degrés. Un certain nombre de victimes (10%) réclament vengeance, quelques unes (17%) sont passives ou pardonnent leurs bourreaux.

IV. Commentaires

4.1. Ampleur du problème

L'ampleur de la violence sexuelle est difficile à déterminer. Même en situation normale, la violence sexuelle est souvent passée sous silence. La banque mondiale estime qu'en situation normale, moins de 10% des cas de violences sexuelles sont signalés. Les facteurs contribuant à ce silence – crainte de représailles, honte, faiblesse, absence de soutien, disparition ou manque de fiabilité des services publics, disparition des familles et des communautés - sont exacerbés dans les situations de conflits (2).

Certains rapports font état de plus de 80% de filles et femmes mariées violées publiquement dans les villages du Maniema, dont certaines ont avorté sur le coup, et d'autres ont été déportées dans la forêt (5,7). A Shabunda, un journaliste avait réuni 600 filles et femmes victimes de viol en une journée .

Dans les zones de conflits à l'Est, le viol est un problème de santé publique : Pendant cinq mois, la Synergie des Femmes contre les Violences Sexuelles (S.F.V.S.) a identifié 973 femmes et filles victimes de violence sexuelle à Goma et dans les zones de santé de Kirotshe, de Mweso et de Masisi. La projection de ce chiffre sur l'étendue du Nord Kivu soit plus de 1000000 de km² et la durée de la guerre (5 ans), donne la mesure du nombre de femmes et de filles affectées par ces atrocités dégradantes dans cette partie du pays.

4.2. Caractéristiques des victimes

Généralement tout individu est vulnérable face à la violence sexuelle, mais le degré de risque est différent. En effet, la plus haute incidence s'observe chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans ; certains groupes sont spécifiquement plus vulnérables tels les handicapées physiques et mentales (8-12).

Dans la présente série, en milieu urbain, les victimes sont, pour l'essentiel, des adolescentes, des enfants et des jeunes célibataires pour la plupart, capturées en des circonstances et sites divers tels le chemin de l'école, les alentours de l'aéroport, et les lieux isolés, alors qu'en milieu rural, il s'agit plus essentiellement d'adultes âgées et responsables de famille. La capture de ces dernières a eu lieu à des endroits ciblés en pleine activité de survie.

Comme on peut bien le constater, les victimes ont un niveau scolaire bas. Celles du milieu rural sont, en plus, démunies et plus souvent déplacées vers les sites jugés plus sûrs ou vers les centres urbains où leur adaptation est plus difficile.

4.3. Caractéristiques et circonstances du viol

L'on sait généralement que le viol peut être commis par un gang dans les endroits dangereux et obscurs, mais le plus souvent par un copain voire un mari (70 à 92%). Certains facteurs comme l'alcool ou la drogue favorisent significativement la violence sexuelle (8). Dans la série que nous rapportons, le viol est perpétré au cours d'un vol à mains armées (milieu urbain) ou au cours d'une incursion dans un village, au champ, à la source, lors d'une fuite dans la forêt ou au cours d'un voyage, par des bandes d'inconnus armés ou par des militaires incontrôlés, organisant une sorte d'expédition de ravitaillement ou de repréailles au cours de laquelle ils saccagent, tuent, volent et violent à ciel ouvert filles, jeunes ou vieilles femmes, enceintes ou venant d'accoucher, avec une cruauté inouïe. Il s'agit de véritables attaques d'envergure au cours desquelles une des armes utilisées est le viol collectif et en série. Ces attaques sont lancées pendant les heures de pointe et à des endroits où l'on peut accéder avec plus de certitude aux proies : dans les maisons, à des endroits de ravitaillement (champs, source d'eau, sur des routes de desserte agricole etc.).

Les actes sexuels sont précédés ou suivis des tortures les plus cruelles. Certaines victimes sont copieusement tabassées, soit ligotées, soit les jambes écartées et fixées aux arbres avant d'être violemment violées par un groupe d'hommes. En plus, les assaillants agressent ou tuent les maris ou les membres de famille qu'il y ait une velléité de résistance ou non, profèrent des injures, emportent argent et biens matériels, violent devant les maris ou parents ou font commettre l'inceste c'est-à-dire font accoupler frères et sœurs, belles-filles et beaux-pères, ou déportent des filles et femmes dans la forêt pour un esclavage sexuel et même physique.

Aucune victime n'a avoué avoir été dans un état d'ébriété lors du viol et aucune n'a non plus estimé que ses agresseurs avaient été dans cet état.

L'évanouissement au cours du viol, les fausses couches ou accouchements prématurés, l'incapacité à se relever après le viol, l'incontinence des urines et/ou des matières fécales juste après le viol ou peu de temps après indiquent l'atrocité et les visées des violeurs en territoires de conflits.

Onze cas d'esclavage sexuel ont été répertoriés : la durée de ces longues captivités ont varié de 2 mois à 6 ans. Ces sujets sexuels étaient à la merci du commandant de la bande et en son absence, à la merci de tous les autres ou du plus gradé. Leur

libération s'est faite soit par évasion ou à la suite d'un mauvais état de santé de la victime rendant cette dernière inexploitable.

4.4. Caractéristiques des assaillants

En milieu urbain, comme en milieu rural, les violeurs sont dans la majorité des cas des sujets armés ou des militaires.

Alors qu'en milieu urbain on retrouve aussi des cas de viol individuel perpétré par des civils ou des bandits fortuits, il s'agit, dans la quasi-totalité des cas en milieux ruraux (96%), de sujets inconnus, membres des bandes armées, s'exprimant en langue non locale, très sales, à peine habillés, puant, parfois cagoulés (déguisés) surgissant en groupes, qui commettent des atrocités diverses dont le viol collectif et en série. Mais les militaires « officiels » font également partie des violeurs.

4.5. Conséquences médicales et émotionnelles

Un acte sexuel forcé peut mettre en péril la vie de la victime. A l'instar d'autres formes de tortures, l'objectif est de blesser, de dominer et d'humilier une personne tout en violant son intégrité physique et mentale (2). Nos patientes, de même que celles de IRC cité par Human Right Watch (3) signalent des cas de décès au cours du viol pendant la captivité.

Dans notre série nous avons rencontré des conséquences physiques graves voire dramatiques. Il s'agit notamment de :

- ***Les IST/VIH/sida***

Les infections sexuellement transmissibles et leurs complications (les inflammations pelviennes) représentent une prévalence moyenne de 38% ; la séroprévalence du VIH est de 12% en moyenne, et le SIDA maladie représente 5% en moyenne. La séroprévalence à VIH est quasi la même en milieu urbain (11%) et rural (12,5%). Cela se justifie par le fait que les violeurs sont presque de même catégorie dans les deux groupes ; cela démontre aussi le niveau de risque auquel sont exposées les femmes violées, particulièrement celles du milieu rural où le risque est d'autant plus grand, étant donné que les activités de lutte anti - sida y sont embryonnaires.

Il y a lieu de craindre d'une part une forte expansion du VIH au regard du niveau bas de protection de ces populations contre cette maladie. La haute prévalence des IST d'autre part doit faire craindre le risque d'infertilité qui serait dramatique pour des populations pro natalistes et pauvres.

- ***Les Fistules génitales post- viol***

Les fistules urogénitales les plus connues sont d'origine obstétricale, dues aux dystocies. Elles sont l'apanage des milieux ruraux des pays sous-développés (13,14). Ces dernières années ont rapporté des fistules dues au viol dans des pays africains en guerre comme la Sierra Leone. Dans la présente série, les fistules post viol viennent en deuxième position après les IST. Ce drame chirurgical observé à large échelle et allant bien au-delà de la déchirure périnéale décrite comme conséquence physique du viol, dénote de l'extrême barbarie dont sont victimes filles et femmes de la part des éléments armés impliqués dans les conflits au Congo.

▪ **Troubles émotionnels**

L'impact psychologique causé par ces actes de violence sexuelle que les victimes ont qualifié d'ignobles est évident. La plupart ont déclaré en être profondément affligées et le moindre rappel de ces scènes a arraché des larmes, comme si elles revivaient le traumatisme subi ; cela en dépit du fait que la plupart ont consulté loin de la phase aiguë du traumatisme. Il s'agit d'une situation déprimante voire bouleversante vu la conjugaison de beaucoup d'autres facteurs telles des conséquences médicales handicapantes (comme les fistules) et la paupérisation.

5. Prise en charge post- viol

Jusqu'en avril 2003 il n'existait pas dans le Nord Kivu de structures de prise en charge des personnes victimes de violence sexuelle. Dans ces conditions, les victimes encaissaient ces actes après les avoir tout au plus partagés avec certains confidents en famille, avec d'autres victimes, ou au su de tout le village s'il ne pouvait en être autrement. Dans la majorité des cas en effet, les victimes étaient résignées soit par manque de soutien sous toutes ses formes, soit par peur, soit par honte. Elles pouvaient se contenter des soins indigènes, mais étant donné l'atrocité de la violence sexuelle, l'état de certaines victimes a nécessité une consultation dans les structures des soins parfois plus éloignées du lieu d'habitation des victimes.

Ce manque de soutien et/ou l'attitude de résignation expliquent des consultations tardives notamment pour des complications médicales ou pour le dépistage de l'infection à VIH. Le rôle des conseillères psychosociales a été plus déterminant dans le recrutement de ces patientes.

Conclusion

A l'Est de la RDC en conflit armé, la violence sexuelle est pratiquée à large échelle avec une cruauté sans précédent : viol sauvage souvent à ciel ouvert, collectif et en série avec parfois introduction de corps étrangers dans le vagin, accompagné de tabassage, de ligotage des victimes, de leurs maris ou membres de famille, et aussi de pillage systématique, de déportation des filles et femmes, vraisemblablement comme moyen de répression et d'anéantissement des populations. Elle concerne les filles et les femmes de tout âge et est à la base des conséquences physiques dramatiques comme les IST/Sida et leurs complications et les fistules uro-génitales post viol. Tout cela a une portée observable, même sur le long terme. C'est pourquoi nous lançons un appel pathétique à toutes les personnes de bonne volonté qui ont quelque parcelle d'autorité sur ces événements, d'agir le plus vite possible pour sauver toute la génération actuelle qui risque de pâtir des conséquences directes ou indirectes des désordres actuels.

Par :

**Kalume M. A.,
Sergio C. Stone,
Ahuka O. L.,
Lyn L.,
Lusi K.M.,
Bola M.**

Notes:

1. Etienne G. Krug, Linda L. Dahlberg, James A. Mercy, A. Zui et Lozano-Ascencio R., *Rapport mondial sur la violence et la santé*. OMS, Genève, 2002.
2. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. *La Santé Reproductive en Situation de Réfugiés*, 2001.
3. Human Rights Watch, *La Guerre dans la guerre*, Juin 2002.
4. Masika J. *La Guerre, la Femme et l'Impunité*, Pole Institute 2002.
5. Banza M. L. et Hemedi B.C., *Women's right violation during the conflict in the Democratic Republic of the Congo. The Memorial*. Edition Droits et Démocratie, Montréal, juin 2002.
6. Bland M. *An introduction to medical statistics third Edit*, Oxford University, 2000.
7. Société Civile du Maniema, Antenne de Kasongo ; *SOS Populations des collectivités de Maringa et Bakwange dans le territoire de Kasongo*, Août 2003.
8. Lillian M. Ruckman; *Victims of rape: the Physician's role in treatment Current opinions on Obstetrics and Gynecology*, 1993, p: 721 – 725.
9. Sheila F.M. Dunn, and Valerie J. Gilchrist, *Primary Care* 20,2, 1993.p
10. Felicity Wivell MB, *Alleged Sexual Assault, Australian Family Physician*, 20,4, 1999, 399
11. Steven J. Collings, *Child Sexual Abuse in a sample of South African Women students: Prevalence, characteristics and Long-term effects*, South African Psychology 1997, 27.
12. Waldner Haugrud L.K and Magruder, *Violence and Victims*, 10, 3, 1995.p
13. Moudouni S, Nouri M, Koutani A, Ibn Attya A, Hachimi M and Lakrissa A. *Les fistules vésico- vaginales obstétricales*. *Prog urol* 2001, 11, 103-8.
14. Ibrahim T, Sadiq AU, and Daniel SO. *Characteristic of VVF patients as seen at the specialist hospital Sokoto, Nigeria*. *West Afr J Med* 2000, 19, 59-63.

VI. LE ROLE DES CONSEILLERES DANS LE PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Introduction :

Les violences sexuelles faites aux femmes sont devenues un fléau dans notre pays après avoir pris de l'ampleur lors des conflits interethniques et au cours de différentes guerres. Il faut savoir que les femmes victimes des violences sexuelles souffrent à tout point de vue : physique, psychologique, social,... Elles sont traumatisées et ont donc besoin d'une aide sérieuse pour s'en sortir. Des femmes du Nord-Kivu ont décidé d'œuvrer en synergie pour leur prise en charge dans les trois principaux volets suivants :

- volet médical
- volet plaidoyer
- volet psycho social

Les adhérentes à ce projet, toutes issues de différentes plates-formes et organisations non gouvernementales locales, ont été formées au cours d'un séminaire-atelier afin d'assumer le volet psycho- social en tant que conseillères

auprès des victimes. La présentation analytique de leurs tâches est l'objectif principal visé dans les lignes qui suivent.

Les tâches des conseillères :

1. La sensibilisation :

Rares sont les victimes qui se dévoilent elles-mêmes auprès des conseillères ou des assistantes sociales. Souvent elles cachent le problème qui leur est arrivé et sont incapables d'en reconnaître l'ampleur. Elles croient ainsi sauver leur honneur bafoué. D'autre part, parler du sexe, surtout le sien, est tabou dans nos traditions africaines. Aussi la conseillère n'attend-elle pas les victimes à sa porte, elle est obligée d'aller les chercher là où elles sont. Tout commence par une sensibilisation des protégées de son association. Puis la conseillère parcourt des kilomètres à pied pour aller à la rencontre des femmes dans les quartiers ou les villages. Au cours de ces causeries, elle évoque le viol et ses conséquences fâcheuses sur la vie de la femme victime, les droits de la femme, et quelques pistes de solutions comme les soins de santé, le plaidoyer et la prévention. A la fin, les femmes sont invitées à combattre ce mal et à le dénoncer. C'est à ce moment-là que certaines victimes osent se manifester et encourager tout le monde à lutter.

2. L'enquête :

La conseillère s'étant mise à la disposition de celles qui veulent la contacter individuellement, reçoit les victimes qui veulent bien se dévoiler et raconter leur histoire. Parfois, à cette occasion, certaines mentionnent les cas d'autres femmes qui ont subi le même sort qu'elles. C'est là que commence l'étape de l'enquête ou de la recherche des informations sur la victime. La conseillère l'écoute passivement et l'observe attentivement. De temps en temps elle lui pose des questions pour l'encourager à donner plus de précisions sur le viol et ses conséquences dans sa vie. Elle découvre alors les grands maux dont souffre l'individu ainsi que ses souhaits. C'est le moment le mieux indiqué pour présenter l'aide que la synergie peut apporter au risque de susciter de faux espoirs. A la fin de cet entretien, la conseillère se retire pour remplir la fiche d'enquête psycho-sociale et d'identification de la malade. La piste des soins médicaux est ouverte.

3. L'accompagnement médical :

Comme à partir de l'entretien elle entrevoit désormais l'étendue du mal dont souffre la victime du viol, la conseillère détermine l'endroit où celle-ci peut suivre les soins. Les cas les plus délicats sont acheminés vers l'hôpital DOCS, tandis que les autres sont directement traités dans les maisons de soins qui ont signé un contrat avec la SFVS. Dans les cas où la malade est dépaysée ou trop affaiblie, la conseillère est obligée de l'accompagner à tous les niveaux de soins : de la réception aux examens de laboratoire et à l'achat des médicaments en passant par la consultation du médecin. C'est le moment aussi d'encourager la malade à prendre ses médicaments et à respecter ses rendez-vous. Une autre étape peut alors être amorcée.

4.L'accompagnement juridique :

Quant la victime souhaite saisir la justice contre son agresseur, la conseillère la met à la disposition du volet plaidoyer assuré par l'ONG CREDDHO qui se chargera de son accompagnement juridique.

5.L'accompagnement psycho- social :

C'est la tâche principale de la conseillère. En effet, dès le premier contact, elle doit être attentive aux différentes déclarations de la victime ainsi qu'à ses réactions. Ceci lui permettra de répondre aux questions du genre :

-La victime pleure-t-elle en racontant son accident ?

-Parle-t-elle facilement et sans gêne ?

-Montre-t-elle un esprit de colère, de vengeance et de revanche ?

-Quelles sont ses relations avec la famille depuis le viol ? Est-elle acceptée, soutenue, tolérée, ou rejetée ?

Il faut noter que même après la guérison de la victime, la conseillère continue à la suivre soit par une invitation à la maison d'écoute ou au bureau d'une association, soit par des visites à domicile ou des rendez-vous divers. Cette démarche s'impose surtout dans le cas de celles qui sont rejetées par leur famille.

A ce stade, nous tenons à signaler que la médiation est un épisode difficile. L'homme est torturé par la jalousie et l'impuissance à agir sur les événements, la famille ne voit que son honneur au moment où la victime, qui n'a ni cherché ni voulu le viol, est pénalisée doublement. C'est à la conseillère de rapprocher les deux groupes, de les amener à s'accepter et à accepter la situation. En réalité, au cours des entretiens, qui restent séparés, tous condamnent la victime au lieu de la soutenir. Le mari a vite fait d'oublier son engagement devant Dieu et devant les hommes : « Nous resterons unis dans le bonheur comme dans le malheur ». Le viol c'est le pire. Que les hommes y réfléchissent avant de s'engager. Le déni de la qualité de victime à la malade complique le rétablissement de sa santé.

Voici un cas d'une victime qui nous est arrivée de Shabunda. Son mari est à Goma au moment où, au cours d'une fusillade en plein marché, elle s'enfuit dans la brousse et tombe sur un groupe de Mai Mai réputés pour leur méchanceté. Elle perd connaissance avant même d'être violée. Aujourd'hui, elle ne sait pas nous dire comment elle s'est retrouvée de nouveau au village. Malade et très déprimée, elle est rejetée par la famille. Elle se déplace difficilement. Et lorsque, huit mois après, il devient évident qu'elle porte une grossesse, elle est chassée et se réfugie dans sa belle-famille. C'est là qu'elle accouche d'une fillette âgée de dix-neuf mois au moment où nous l'écoutons. Personne ne se soucie d'elle. Elle décide de rejoindre son mari à Goma. Ce dernier a déjà appris ce qui s'est passé. Il n'écoute même pas sa femme et lui reste indifférent. Il finit par l'abandonner. Or, chez elle, douleurs et autres conséquences du viol continuent. Les conseillères tentent courageusement de réconcilier les époux. Malgré les trésors de tact et de patience qu'elles déploient, Monsieur ne veut surtout pas voir la bâtarde. Il s'en va à Kigali. A son retour, il fait tout pour chasser sa femme et va jusqu'à lui arracher le lit. Désormais elle passe la nuit à même le sol, couverte d'un pagne. Les conseillères en ont les larmes aux yeux, elles aimeraient financer cette femme pour qu'elle retrouve un semblant de dignité, mais où trouver l'argent nécessaire ! Elles ne désespèrent pas. Peut-être

trouveront-elles finalement assez de ressources en elles pour accepter concrètement que l'échec fait aussi partie de la vie.

Les autres questions auxquelles il faut trouver des réponses sont celles que se posent les victimes, telles que :

- Comment vais-je recouvrer ma santé ?
- Aurai-je encore un jour des biens propres à moi ?
- Que dois-je faire pour mon avenir ?
- Qui peut se dépasser et m'aider ?
- Que puis-je obtenir de la SFVS ?

La conseillère chemine alors avec la victime pour se diriger vers une activité couvrant les besoins prioritaires exprimés. Une synthèse de ces besoins est présentée à la SFVS qui décide de la réponse en fonction de ses moyens.

Au plus profond du désespoir, nous puisons dans la religion la force pour continuer. A présent, les difficultés et les problèmes des victimes font partie de notre vie. Nous sommes disponibles et prêtes à servir. Mais nous commençons à nous rendre compte qu'à force d'écouter tout ça, notre humeur en prend un coup. Certaines d'entre nous se plaignent de changer d'humeur brusquement. Ce qu'elles ne faisaient pas auparavant. Ceci nous introduit dans les problèmes que nous rencontrons.

Les problèmes rencontrés :

Face aux femmes victimes :

- Le non respect des rendez-vous. Ce qui retarde le counselling.
- Les déménagements fréquents suite au manque des frais de loyer par les victimes.
- L'arrêt de la prise des médicaments
- Le retour difficile des victimes dans leur milieu d'origine
- La peur des représailles brandies par les malfaiteurs
- L'épuisement en face de personnes taciturnes, etc.

Face à l'accomplissement de la tâche de conseillère :

Etre conseillère c'est s'exposer soi-même au viol à l'occasion des tournées dans les milieux insécurisés par les bandes armées. Après tout nous sommes des femmes comme les autres, et nous ne disposons pas d'une protection particulière. C'est avec beaucoup de chance que nous avons jusqu'à présent échappé aux tentatives de viol qui nous visaient personnellement. Mais, jusqu'à quand ? En outre, les épuisantes marches à pied et les intempéries n'ont pas encore entamé notre moral. Mais jusqu'où, jusqu'à quel point ?

Conclusion

Jusqu'à présent, les femmes conseillères du volet psycho-social sont allées de counselling en médiation à travers la ville et les campagnes, mues par l'espoir d'une meilleure vie dans leur communauté. Cette motivation commence à montrer ses limites. Les ressources physiques et nerveuses sont mises à rude épreuve. La rémunération fait défaut quand cette activité les accapare au point qu'il n'est pas

question de la combiner avec une activité lucrative. Dans la même région, on voit des employés d'ONG intrnationales justifier leurs financements par un effort minimum pour montrer qu'elles aident les victimes de violences sexuelles, mais tout de suite l'essentiel du financement est dépensé pour leurs primes de hauts risques et leurs voyages de détraumatisation. Nous restons des êtres humains malgré notre engagement. Assurer sa vie et garder une bonne santé seraient une garantie pour de meilleurs services. Bien sûr le Saint Esprit nous couvre de son amour selon qu'il est écrit en Galates 5 :22, mais notre vocation risque de souffrir des assauts des vicissitudes de la vie. Tout n'a pas marché comme sur des roulettes, en 2003, les lacunes relevées aideront à trouver une orientation de notre travail vers une meilleure prise en charge en 2004.

**Pour la SFVS,
Les conseillères permanentes :
MUPENDAWATU Marcelline et
CIRHIGIRI Germaine.
Février 2004.**

VII. LA VICTIME D'UN VIOL A BESOIN DU SOUTIEN DE SES PROCHES

Interview accordée par un pasteur, mari d'une victime de viol prise en charge par FEPSI à Butembo. Il a requis l'anonymat par égard pour son épouse qui vit toujours avec lui.

Q1. Que pensez-vous du problème du viol, et des violeurs ?

R1. Avant tout je tiens à exprimer ici mes très sincères remerciements aux mamans des associations ADDF (Association de Défense des Droits de la Femme) pour le secours psychologique et médical que ma femme et moi-même avons reçu d'elles. Ce sont surtout les soins médicaux que nous avons reçus de FEPSI qui ont été d'une très grande importance pour nous. Que cette solidarité pour porter secours à leurs semblables aille de l'avant car en cette période critique de guerre, c'est vraiment incroyable qu'on puisse trouver des gens qui s'organisent de la sorte pour aider, de façon tout à fait bénévole, les personnes en détresse que nous sommes et qu'elles ne connaissent même pas. Moi, en tant que pasteur, j'aimerais participer, à ma manière, à cette action merveilleuse. Je voudrais aussi aider quelque part, apporter ma contribution ne fût-ce que par des conseils à travers la parole de Dieu. Mon témoignage personnel pourrait aider plus d'un à s'en sortir au moins psychologiquement.

Quant aux violeurs, je pense qu'ils ont manqué d'éducation à la morale dès le bas-âge. C'est pourquoi je leur pardonne. Mais je pense qu'il faut sensibiliser les parents et leur faire comprendre l'importance d'inculquer une bonne morale à leurs enfants, une bonne éducation de base pour sauver notre société de demain.

Les responsables des Eglises doivent également intervenir à leur niveau car ils ont le devoir de s'occuper moralement de leurs fidèles. S'ils reçoivent des victimes qui viennent leur demander secours, qu'ils évitent de les condamner en leur disant par exemple qu'elles ne doivent pas céder mais qu'il fallait accepter de mourir martyr ! Cela serait les traumatiser davantage.

Q2. FEPSI travaille avec un groupe de mamans, la S.F.V.S. (Synergie des Femmes victimes des Violences Sexuelles) basée à Goma. C'est cette dernière qui nous apporte son appui notamment quant au paiement des factures des soins médicaux des victimes des violences sexuelles. Quel message leur adressez-vous ?

R2. En tout cas les mots me manquent pour leur exprimer mes remerciements, c'est un message tellement fort ! Que le Seigneur les bénisse dans leur travail si noble, dans tout ce qu'elles sont entrain de faire pour nous. Si Dieu n'avait pas permis que je puisse vous rencontrer, à l'heure qu'il est, peut-être que ma femme serait déjà morte par manque de soins, ou alors, je serais criblé de dettes en essayant de la faire soigner et n'aurais pas été capable de les honorer. Rien que la césarienne que vous lui avez fait faire, et cet enfant malformé qui en est sorti, m'auraient coûté les yeux de la tête. Ajoutons tous ces soins reçus avant et après la césarienne, en ambulatoire et en hospitalisation... seul Dieu vous récompensera pour tout cela.

Q3. Que proposez-vous comme sanction aux violeurs ?

R3. Comme pasteur, je ne souhaiterais pas la peine de mort même si je considère le viol comme un crime odieux. Cependant, il faudrait qu'ils soient punis de façon exemplaire pour qu'ils aient l'occasion de reconnaître leurs fautes et de décourager ainsi les récidives.

Q4. Qu'avez-vous comme sentiments vis-à-vis de votre épouse ?

R4. Pour moi, cela a été vécu comme une grande oppression. C'est pourquoi j'ai demandé l'aide du Seigneur pour qu'il me donne la force d'encaisser et de comprendre que c'est une situation accidentelle qu'elle n'a pas cherchée. Je prie, je dis que je pardonne, et j'essaie d'oublier mais ce n'est pas du tout facile. Il faut constamment demander la force divine pour parvenir au vrai pardon et peut-être un jour à l'oubli. J'aime toujours ma femme et je compatis avec elle. Pour éviter les commérages des voisins, mon épouse et ma famille restreinte, c'est-à-dire ma mère et moi-même, avons décidé de nous taire et de garder le secret.

Q5. Que pensez-vous de la santé de votre épouse ?

R5. Quand elle a eu cet accident, elle était enceinte de quatre mois, sa santé s'en est fortement détériorée. Grâce à votre aide, elle a reçu des soins médicaux, et, apparemment, son état s'est amélioré. J'avais cru que cet enfant survivrait quand même à ce drame, et je m'étais même déjà choisi pour lui le nom de « TULIA », qui, en swahili, signifie « console-toi » ou « calme-toi », mais, malheureusement, Dieu n'a pas voulu qu'il vive longtemps. J'ai tout accepté, tout enduré, et je reste calme et confiant envers mon Seigneur.

Q6. Que pensez-vous du SIDA ?

R6. Si cela arrivait en conséquence de ce viol, je vais considérer cela comme un terrible accident car j'ai décidé de tout accepter. Je suis moralement armé pour en supporter les conséquences car, après tout, la mort nous attend tous. Toutefois, j'ai

quand même un tout petit peu l'espoir que cela ne m'arrivera pas car cela fait plus de cinq mois que nous avons vécu ce pénible évènement, et puis vous m'aviez dit que le test de VIH, Dieu merci, avait été négatif.

Q7. Quel message adressez-vous aux autres maris dont les épouses ont été également victimes de viol ?

R7. Je leur demanderais de montrer encore plus d'affection à leurs épouses car elles ont besoin de leur soutien dans ce moment difficile qu'elles traversent. C'est une période noire où elles ont besoin de notre soutien et d'un appui extérieur. Il faut leur montrer notre amour, y compris l'amour conjugal. Nous devons accepter de porter avec elles cette croix, si vraiment nous avons confiance en elles, laisser faire le temps et rester tranquille car elles ne l'ont pas cherché : elles sont innocentes dans cette mésaventure.

Q8. Et les autorités politico-administratives et militaires, que leur dites-vous ?

R8. Que ces autorités nous ramènent la paix ! Auparavant, en temps de paix, on n'entendait pas parler de tous ces cas de viol. Et s'il y a aussi des viols commis par des civils, c'est toujours à cause de la guerre car tout ce monde est devenu fou suite au stress de la guerre. Qu'elles essayent aussi d'encadrer les militaires éparpillés sur différentes positions et qu'elles leur payent leur solde !

Fait à Butembo, le 15 novembre 2003

**Pour FEPSI,
Mme Masika Kafanya Marie Dolorose,
Présidente.-**

VIII. LES VICTIMES DE VIOL NE DOIVENT PAS DEVENIR DES PARIAS DE LA SOCIÉTÉ

Le Docteur KIZITO KASONIA, médecin chef de la zone de santé rurale de Musienene et l'infirmière titulaire du centre de santé IVATANA, qui a requis l'anonymat, ont répondu au questionnaire de monsieur Musambaghani.

1. Questionnaire

- 1) Que pensez-vous au sujet des violences sexuelles ?
 - a) du point de vue de la société ?
 - b) du point de vue du violeur ?
 - c) du point de vue de la victime ?
 - d) du point de vue des autorités ?
- 2) Que peut être le résultat de l'impunité du violeur ?

2. Points de vue des agents de santé

En réponse à ces questions, les deux agents de santé préconisent un plaidoyer pour que la société corrige sa perception de la victime du viol que tout le monde doit

considérer comme telle, et surtout pour que le violeur soit désigné et traité comme tel en vue de l'éradication de ce fléau.

Le calvaire des femmes victimes de viol.

Elles devraient savoir que leur salut est dans la prise en charge de leur état pour autant que ce dernier soit porté à la connaissance des personnes compétentes. A Musienene, comme ailleurs, ces victimes innocentes sont culpabilisées par la société, ce qui rend difficile leur accès à un appui médical et psychologique qui, du reste, devrait être entièrement gratuit et renforcé par un soutien matériel car, pendant plusieurs mois, de telles femmes sont réduites à vivre de la charité de ceux qui les dédaignent.

Des violeurs qui paradent en plein jour.

Souvent, sous le couvert d'un uniforme militaire immérité, des hommes se livrent au viol comme dans une compétition sportive. En tout cas, à part le fait que les célibataires ne devraient pas être embauchés dans certains services, les violeurs mariés devraient être enfermés dans des asiles psychiatriques jusqu'à ce que leur rééducation morale et sexuelle soit achevée. De son côté, l'armée devrait reprendre le cantonnement de ses unités dans des casernes pour que les déplacements des militaires soient mieux contrôlés.

La responsabilité de la société.

Un effort accru de conscientisation doit être déployé pour que toutes les couches de la population comprennent qu'elles doivent s'impliquer dans la solution du problème du viol. Ceci commencerait par une information disponible dans les aires de santé, les écoles et même les Eglises ou diverses associations. Cette information devrait s'inscrire dans une stratégie plus globale de formation permanente axée sur l'éducation à la paix. On arriverait alors plus rapidement au résultat que le viol ne serait plus banal et que les femmes victimes ne se cacheraient plus et seraient plutôt secourues au lieu d'être humiliées.

Pour la fin de l'impunité.

Un chantier intéressant serait de s'attaquer à l'insuffisance et à l'inadéquation de l'information de la population sur la manière de se défendre en cas de viol. Il y a aussi le fait que le manque de protection de la victime l'amène à ne pas se manifester et encore moins à se pourvoir en justice. Pour ce dernier point, rien qu'une solidarité manifeste entre femmes, toutes victimes potentielles, déboucherait sûrement sur des procès exemplaires. Ce qui est sûr est qu'il est difficile de connaître le problème de celui qui ne le pose pas lui-même. En fin de compte, pour nous tous, rien ne nous oblige à faire des choix suicidaires en préférant passer outre les conséquences du viol sur la santé de toute la population en ce temps de règne du sida, pour régresser vers l'animalité.

Fait à Butembo

Par Baudouin MUSAMBAGHANI

IX. VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : POINTS DE VUE DES AUTORITÉS DE BUTEMBO.

Ce compte rendu étale, sans commentaire, l'hypocrisie et la démission des hommes en général, et des autorités en particulier, dès qu'il s'agit de prendre ses responsabilités pour lutter contre le viol commis aujourd'hui presque exclusivement par les hommes sur les femmes. Me Cathy KATUNGU FURAHA reprend ici les grandes lignes de cette causerie à bâtons rompus que les femmes juristes ont eue avec diverses autorités de Butembo dont la liste suit immédiatement le mini reportage que voici :

Les femmes juristes chargées du plaidoyer dans le secteur Grand Nord de la province du Nord-Kivu se sont entretenues avec les autorités politico-administratives, judiciaires et militaires pour échanger leurs points de vue sur les violences sexuelles faites aux femmes spécialement pendant cette période de guerre. Certains participants ont requis l'anonymat.

De prime abord, nous informons que la coordination de la synergie des femmes s'est assignée pour mission de donner le meilleur d'elle-même pour faire le lobbying de notre contrée longtemps classée dans les oubliettes du grand monde qui parle des droits de l'homme en général et de ceux de la femme en particulier. Sous le haut patronage de Pole Institute, par le biais de la coordination de la synergie, et en collaboration avec la solidarité des Associations féminines de défense des droits de la femme organisée en plate-forme (SAFDF), **une maison d'écoute** vient d'ouvrir ses portes dans la ville de Butembo pour recevoir, écouter et orienter les femmes victimes de violences sexuelles et de diverses autres violences. C'est une grande première à Butembo. L'idée d'une telle maison est vraiment originale et rencontre une grande préoccupation de la population. En fait, le besoin de l'existence de cette maison s'est fait sentir après une session de formation suivie sur les mécanismes de protection des femmes contre les violences sexuelles, organisée du 9 au 12 août 2003 au centre de ressourcement spirituel de Butembo par la synergie des femmes pour les victimes des violences sexuelles avec la participation financière d'un bailleur suisse par le biais de Pole Institute.

Les partenaires que nous sommes se sont constituées en volets pour bien surveiller les objectifs que nous nous sommes fixés et pour faire le suivi des stratégies déjà adoptées pendant toute la campagne sur les violences sexuelles faites aux femmes.

C'est ainsi que :

- Le volet psychosocial se charge de l'accompagnement psychologique et d'une assistance tant soit peu aux victimes.
- Le volet sanitaire se charge de la détraumatisation psychologique et physique (santé).
- Le volet plaidoyer se charge de l'accompagnement juridique et des enquêtes pour un suivi sur le plan sécuritaire et de la surveillance sur l'applicabilité des textes légaux.

C'est l'association des femmes juristes pour les droits de la femme, qui chapeaute le volet plaidoyer à Butembo et à Beni, qui s'est assignée l'objectif de requérir les points

de vue des différentes couches sociales et surtout des autorités tant civiles que militaires sur les questions suivantes :

1. Que pensent-elles sur les violences faites aux femmes ?
2. Que pensent-elles de l'ouverture d'une maison d'écoute des victimes des violences sexuelles ?
3. Quelles sont les causes de ces phénomènes criants, d'après elles ?
4. Que pensent-elles de l'impunité généralisée en R.D.Congo et, spécifiquement, pour les auteurs de ces violences ?
5. Que pensent-elles de l'attitude des victimes qui ne veulent pas dénoncer et qui se renferment sur elles-mêmes ?
6. Quelles recommandations font-elles ?

Pour l'autorité politico-administrative, et spécialement le maire titulaire de la ville de Butembo, l'initiative de l'ouverture d'une maison d'écoute en faveur des victimes des violences sexuelles est louable d'autant plus que les structures de ce genre devraient être créées par l'Etat, qui est le garant de la sécurité. Il poursuit en félicitant le fait que les femmes aient compris que le travail en synergie constitue une force sans pareil, car, souvent, les travaux menés individuellement n'affichent pas beaucoup de crédibilité. L'autorité nous encourage à continuer dans la lutte contre toute action qui peut rendre vulnérable la gente féminine en éveillant les femmes qui n'ont pas encore pris conscience du rôle qu'elles ont à jouer dans notre pays en général et dans notre province en particulier, et cela dans tous les secteurs sans distinction aucune. Certes, ajoute le maire, l'Etat est encore boiteux et tout ne peut pas aller comme dans un rêve. Pour toute personne de bonne volonté, il faut beaucoup de patience et de courage en vue d'un changement effectif et palpable. Le maire poursuit en disant que lorsque la femme prendra réellement conscience du rôle qu'elle doit jouer pour la bonne marche de toute chose dans notre pays longtemps malade, elle comprendra pourquoi on dit qu'elle est la main, l'oreille, l'œil, et la base de tout un Etat, car, dit-on, « éduquer une femme, c'est éduquer toute une Nation ». L'autorité nous demande de faire un suivi sérieux et réel de l'activité dont nous faisons notre préoccupation majeure pour nous rendre compte de l'ampleur et de l'importance du travail que nous voulons réaliser.

Pour les violences sexuelles proprement-dites, les autorités disent qu'elles sont indignées de ce phénomène car les femmes sont toutes, directement ou indirectement, des victimes potentielles. Mais elles spécifient qu'il s'agit jusque là de cas isolés dans notre pays et que c'est venu avec la guerre, qui ne nous a apporté que de mauvaises choses. La preuve en est que nous commençons à parler aujourd'hui de violences sexuelles pourtant taboues suivant la morale religieuse que nous avons embrassée en majorité. Le maire titulaire et ses deux adjoints ajoutent qu'en ce qui concerne les militaires congolais, ils ne peuvent pas s'imaginer que ceux-ci puissent offenser qui sa mère, qui sa sœur, qui sa grand-mère ou sa voisine. On comprend que c'est une idéologie importée par des malveillants qui utilisent, à des fins inconnues, surtout des militaires et des jeunes garçons qui n'ont pas d'encadrement. L'autorité nous interpelle en disant qu'il ne faut pas regarder les violences sexuelles seulement dans les couches militaires car, dans le temps, les civils qui essayaient de violer ou simplement d'épier les femmes qui se baignaient à la rivière étaient pénalement sanctionnés ou mis au ban de la société car ils constituaient un danger permanent. On les appelle en kinande « *mukumbira* » c'est-à-dire une personne à isoler car auteur d'un crime irréparable. Et l'autorité de

poursuivre en demandant de sensibiliser à tous les niveaux, même chez les militaires. En effet, comme auteur des méfaits de la guerre, la catégorie des militaires est en première ligne, devant celle des civils qui, pourtant, ne sont pas les moindres avec leurs comportements de déviation sexuelle exacerbés.

Quant aux causes du phénomène criant des violences sexuelles faites aux femmes, le maire de la ville a essayé de montrer que c'est la guerre qui en est une première cause concrète qu'il ne faut même pas expliquer car les faits sont palpables et vivants. Vient ensuite l'appétit sexuel désordonné (libido) de beaucoup d'hommes, et, pour ceux qui fréquentent les Eglises, l'esprit satanique expliquerait beaucoup, si pas plus que l'usage de la drogue et le manque d'encadrement des jeunes. Le maire appelle les mamans de la synergie à faire une pression sans relâche en haussant la voix pour dire non à la guerre, non à la violence sous toutes ses formes, d'autant plus que ce sont elles qui payent le prix le plus fort de tous les maux. Dans son constat, l'autorité nous dit que le phénomène des violences sexuelles n'est pas lié au mépris de la personnalité de la femme. C'est essentiellement une déviation. Jusque là, chez nous au Congo, il n'y a aucun indice de corrélation entre les violences faites aux femmes et la légitimation du pouvoir. D'après le maire, elles ne peuvent donc pas d'emblée être qualifiées comme armes de guerre, surtout qu'elles sont le fait de personnes timides ou qui ont échoué. Comme, au Congo, le viol n'est pas politisé, les violeurs nécessitent, en fait, un encadrement approprié pour que nos enfants et tout notre peuple espèrent un avenir meilleur.

Pour la question de l'impunité, l'autorité demande à la justice de faire son travail sérieusement en ne privilégiant pas les affaires génératrices d'argent pour éviter une démission manifeste. La justice doit instituer des avocats de l'Etat pour plaider pour le compte des personnes indigentes. Elle doit aussi appliquer une peine proportionnelle aux dégâts causés et aux dommages subis. Pour dissuader les violeurs, il faut prendre de très fortes mesures d'isolement et d'éloignement dans des prisons situées loin de leur contrée d'origine. C'est ainsi que les gens commenceront à craindre et que cette forme de banditisme pourra diminuer.

Nous crions très fort et condamnons l'impunité au Congo en général et dans notre province, en particulier, car chacun doit répondre de ses actes. Nous condamnons avec la dernière énergie les violences sexuelles faites aux femmes.

Quant à la question de l'attitude des victimes qui ne veulent pas dénoncer et se confier, pour le maire adjoint chargé des finances, les victimes veulent préserver leur personnalité car une action en justice ou une dénonciation quelconque peuvent hypothéquer leur avenir. Et ensuite, la manière dont les enquêteurs abordent la question ne rassure guère, surtout que l'indiscrétion de l'enquêteur peut amener les victimes à se replier sur elles-mêmes. En effet, au lieu que la société jette la honte sur ce phénomène, elle se moque des victimes et celles-ci se sentent marginalisées car pointées du doigt.

L'autorité nous encourage à sensibiliser intensément sur le counselling, la protection juridique de la femme contre toute violence et les techniques de plaidoyer pour amener les victimes et les enquêteurs à prendre conscience et à s'impliquer correctement dans la lutte. L'autorité politico-administrative de Butembo, c'est-à-dire le maire, ses adjoints et ses bourgmestres, nous ont recommandé ce qui suit :

- Intensifier les séances de sensibilisation en faisant des brochures, des campagnes dans les écoles, et en cherchant à convaincre le gouvernement dans son projet de loi d'insérer dans les cours certains programmes de lutte contre toute forme de violence.
- Les juristes de formation doivent éviter de se compromettre et servir d'exemple.

L'autorité judiciaire de Butembo a été contente de voir des femmes venir s'entretenir avec elle sur la question brûlante des violences sexuelles, qui, pratiquement, est devenue l'apanage des femmes qui semblent vouloir la traiter et la résoudre seules, sans associer les hommes. Et pourtant, la lutte à mener doit être prise d'une manière globale car chacun doit y contribuer. Il est clair que, pour l'agent judiciaire, comme la responsabilité dans la société de droit est collégiale, les femmes doivent cesser de penser qu'il y aurait des questions spécifiques réservées aux femmes et d'autres aux hommes. Nous devons plutôt œuvrer en parfaite collaboration. Le fléau des violences faites aux femmes est une question brûlante, et tout le monde doit s'impliquer dans sa solution car le danger nous guète tous.

Nous condamnons avec la dernière énergie les violences sexuelles et sommes prêts à travailler avec les personnes bien intentionnées pour aider la population à vivre dans une parfaite sécurité.

Pour la question du mauvais fonctionnement de la justice congolaise et de l'impunité, l'agent judiciaire de Butembo nous explique que la justice existe bel et bien malgré la triste réalité qui est la nôtre et qu'en plus les gens déforment exagérément. Nul n'ignore le chaos que le peuple congolais continue à traverser. La justice, comme d'autres institutions, connaît des problèmes financiers, mais cela n'empêche pas le juge à rendre son jugement dans les délais, et de se saisir d'office, si nécessaire, en cas de violation du droit quelque part. Les personnes qui prétendent parler pour le compte des sans voix, sont les premières à violer les droits de leurs clients et à se mettre à violer les principes judiciaires connus de tous. L'autorité exprime son indignation quand les gens affirment que la justice ne fait pas son travail. Elle demande plutôt à ces gens de la soutenir en favorisant la collaboration et en s'imprégnant de ses activités pour comprendre ce qui s'y passe.

Quant à la question de la sanction des auteurs des violences sexuelles, l'autorité judiciaire se lance le défi de s'impliquer activement dans le combat contre le fléau comme elle le fait déjà contre les vols, détournements, assassinats, abus de confiance, exploitation des jeunes filles impubères, etc...Aussi récuse-t-elle, avec véhémence, sa responsabilité dans l'impunité des auteurs des violences sexuelles, car, selon, elle, toutes les infractions qui atteignent le niveau du tribunal sont poursuivies suivant la procédure normale. C'est ainsi que quelques cas de vols déclarés ont pu bénéficier de jugements. Et puis, avec les guerres, des tribunaux parallèles se sont créés, et cela rend la voie judiciaire inefficace et fait que le corps des magistrats soit toujours vu négativement. Or, nul n'ignore la maladie de notre Etat. Je dis simplement que, dans un Etat de droit, tout pouvoir doit s'exercer dans le strict respect de la loi.

Par rapport aux causes des violences sexuelles, comme l'autorité politico-administrative, l'autorité judiciaire se cache derrière la guerre, le manque d'encadrement et une déviation inexpliquée. La vérité est que cette pratique doit être réprimée dans toute société humaine et doit être combattue par tout le monde sans exception aucune. L'autorité demande à être associée car, souvent, les gens

commencent à se permettre beaucoup de bêtises et à ignorer que la loi est là. Bien sûr elle est dure, mais elle sert à organiser toute la société humaine.

L'autorité admet, néanmoins, que la nature humaine est caractérisée par des imperfections. Elle demande aux gens de reconnaître les mérites des uns et des autres et de se respecter mutuellement. L'appareil judiciaire n'est pas à diaboliser inutilement. Il vaudrait mieux s'imprégner de sa mission et conclure objectivement.

Quant à l'ouverture de la maison d'écoute, l'initiative est louable et bonne pour autant qu'on respecte le conseil de ne pas se contenter d'enregistrer des cas avec un peu de sensibilisation et des soins. Il faut aller jusqu'à aider les victimes à se réintégrer dans la vie sociale et faire le suivi des cas traités pour parachever le travail accompli. Il faut enfin associer les hommes et l'appareil judiciaire à la lutte que mènent les femmes pour espérer vaincre les violences sexuelles faites aux femmes. Dans ce pays malade, lutter contre les ravages de ce phénomène doit devenir l'objectif de tout le monde. Cette période de transition doit être celle de la prise de conscience de tous pour amener notre sœur, notre frère, notre père, notre mère, notre fille, notre fils à vivre en harmonie et en sécurité.

Les autorités de l'Eglise protestante nous disent à leur tour qu'il ne faut pas se contenter de critiquer les seuls militaires car, même à l'intérieur de l'Eglise, le phénomène des violences sexuelles est très fréquent surtout avec la pratique de la « délivrance » au cours de laquelle les femmes sous prétexte qu'on les « délivre » des démons, sont parfois soumises à des traitements à la limite de la décence. Ils sont nombreux les « serviteurs » qui se permettent des bêtises au nom de la Bible. La sensibilisation ne doit pas se limiter aux camps militaires, aux écoles et aux salles de conférence, elle doit arriver dans les Eglises, les marchés et les hôpitaux car ces lieux abritent beaucoup de délinquants. Le pasteur nous exhorte à une intense prière pour demander à Dieu l'aptitude au discernement nécessaire pour découvrir les faux serviteurs de Dieu et les amener devant les instances judiciaires pour qu'ils répondent de leurs actes. C'est la parole elle-même qui dit que chacun sera jugé selon ses actes. Nous devons tous, non seulement demander la délivrance, une manière passive de lutter comme dit le pasteur, mais aussi nous engager activement dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes en dénonçant même les tentatives et les intentions mauvaises qui s'expriment de diverses manières.

Monseigneur MWANAMUPENZI de la cathédrale de Butembo s'indigne quant à lui de la guerre qui a accentué des maux et spécialement le viol, car, selon lui, en temps normal, le viol est rare et presque inexistant. Monseigneur dit que les voyous profitent de la guerre car ils ne sont pas encadrés. Ajoutez à cela le mauvais enrôlement dans l'armée qui nous donne des hommes en uniformes qui ne savent qu'intimider les femmes pour les humilier en couchant publiquement avec elles : c'est une très grave dégradation.

Comme prêtre, Monseigneur ne condamne pas les auteurs, mais plutôt leurs mauvais actes. Selon lui, avant de juger, il faut savoir comment les auteurs des diverses violations ont grandi, quelle éducation de base ils ont reçue, quel milieu les a façonnés, de quel environnement ils sont issus, quelle enfance ils ont eue, ... Alors on aboutira à une conclusion valable. Il poursuit cependant en soutenant que le coupable doit répondre de ses actes et en affirmant que la société a une part de responsabilité car elle intervient dans l'éducation et l'encadrement de tout homme. C'est dans ce sens que, sur le plan religieux, on essaye d'encadrer les jeunes dans

différents mouvements de jeunesse, des journées de réflexion, et même dans l'organisation de journées de prières.

Monseigneur poursuit en disant que, selon lui, il y a inefficacité des lois dans ce pays car, malgré tout l'arsenal juridique congolais, l'absence de vulgarisation de ces textes conduit à leur méconnaissance par les justiciables. La masse congolaise ignore la loi. Autrement dit plusieurs personnes commettent des infractions sans le savoir ni le vouloir. Bref, on vit en ignorant qu'il existe des lois.

Pour continuer, Monseigneur recommande le pardon et non la vengeance. Il faut que l'auteur reconnaisse sa culpabilité et demande pardon à la victime en réparant par un montant bien pesé. La victime, en bon chrétien, doit accepter le pardon. Elle doit être éclairée par la Parole pour comprendre que ce qu'elle a connu n'est pas la fin du monde. Cela lui permettra de s'intégrer dans la société. Comme elle court le risque des IST, du Sida ou d'une grossesse non désirée, elle doit être soutenue par la prière qui renforcerait son moral et les autres devraient avoir de la compassion pour elle tout en lui apportant le soutien médical et psychologique que son état nécessite. Enfin, Monseigneur dit « courage » à la synergie et à la collaboration avec la SAFDF .

L'agent sanitaire (médecin et infirmier), à son tour, condamne avec force les violences sexuelles faites aux femmes et s'engage à soutenir toutes les actions allant dans le sens de leur éradication. L'impunité des violeurs est manifeste. Les militaires qui ont été traînés devant les tribunaux circulent librement et menacent leurs victimes. Les gens sont frustrés, surtout les victimes ! Une moralisation de la vie de tous s'avère nécessaire car l'Etat ne prend pas ses responsabilités en main. Les enfants doivent recevoir la meilleure éducation possible de leurs parents et avoir un suivi à tous les niveaux. Quant aux victimes, l'agent sanitaire leur demande d'avoir le courage de dénoncer pour que les auteurs soient punis. Mais avant cela, il faut vite se diriger vers un centre de santé pour une prise en charge psycho-médicale. Enfin, les activistes devraient recevoir une formation en counselling car le domaine des violences sexuelles est très délicat et nécessite une certaine technicité, ne fut-ce que pour parler aux victimes.

*Pour l'Association des Femmes
Juristes pour les Droits de la Femme(FJDF),
avec le concours de toute la SAFDF,
Me Cathy KATUNGU FURAHA*

En collaboration avec

**Me KAHAMBU Kathi,
Marie KAFANYA,
Beaudouin MUSAMBAGHANYI,
Elise Maguy.**

Annexe : *Liste des autorités qui se sont exprimées :*

Autorités politico-administratives :

M. Julien KAHONGYA (sociologue), maire de Butembo,
M. Ephrem KIMIMI (historien), maire adjoint chargé de l'administration
M. Emery KATAKA (économiste), maire adjoint chargé des finances
MM. René SIVA et Delphin, agents de sécurité
M. NDENGONGE, bourgmestre de la commune Kimemi,
M. AKULEMA (militaire), commandant FAC/Butembo

Autorités judiciaires :

M. Léon MATHE, juge président du Tribunal de Grande Instance (TGI)
M. NDANDO, juge au TGI,
M. KAHINDO, juge au TGI,
M. KOPAMI juge au tribunal de paix de Butembo,
M. MUKUKYO, greffier divisionnaire.

Autorités ecclésiastiques :

Pasteur KALIPI (théologien), CEBCE / MGL
Monseigneur MWANAMUPENZI de la cathédrale catholique de Butembo
Pasteur MAKUHA, CBCA Butembo

Autorités sanitaires :

Docteur KIZITO, médecin chef de zone (Musienene)
Docteur MALIKWISHA (Musienene)
M. MWIRA WAVANGI, infirmier (Katolo)
M. ISUI infirmier, chef d'antenne CIDEP (Musienene.)

X. LE VIOL, SUPREME NEGATION DE L'HUMANITE DE LA FEMME.

Pour son rôle capital dans la chaîne de transmission de la vie humaine et son intervention déterminante dans la conservation de la vie à travers ses activités génératrices des moyens de vivre, la femme est le socle sur lequel repose notre société. C'est pourquoi ceux qui se livrent au viol provoquent un suicide collectif dont la solution dépasse, et de loin, le simple geste médical de chirurgie réparatrice qui, du reste, ne réussit pas toujours. Les épreuves d'une femme du Maniema et le calvaire d'une autre du Nord-Kivu, évoqués ci-dessous, font ressortir plutôt la grande force morale qui habite les femmes en situation extrême.

Elles sont intarissables, tellement elles sont révoltées. Les conseillères en sont aujourd'hui à plus d'un millier de cas de viol, des cas avérés qu'elles suivent du

mieux qu'elles peuvent, avec les limites et les handicaps qui sont les leurs. Mais cela ne diminue en rien leur mérite, au contraire ! Et leur colère n'en augmente que plus ! Aussi explosent-elles en paroles : il faut que cette folie s'arrête !!! Aujourd'hui que la femme paie un lourd tribut dans des conflits auxquels elle est presque naturellement étrangère, elle tend à se résigner, à subir sa situation socio-économique comme si cela était normal. La gardienne de la coutume, c'est elle ! La personne qui cultive, c'est elle !! Celle qui nourrit et habille les enfants, c'est elle !!! Et encore, quand l'enfant tombe malade, c'est elle qui assure la garde au moment où les hommes se distraient autour des jeux (sombi) ou se livrent à des beuveries. Or, la plupart de ces bandits armés qui s'entretenant sans relâche sont des hommes. A chaque assaut, chaque défaite, chaque débandade, c'est la femme et la fille qui est le trophée à violer. Les personnes ainsi violées, quand on leur laisse la vie, perdent durablement leur autonomie ainsi que leur dignité. Deux femmes, rencontrées l'une le 5 et l'autre le 7 janvier 2004 à Goma, témoignent, sous le couvert de l'anonymat, de la torture qui est leur lot dans cette période trouble. La première vient de Shabunda, en province du Sud-Kivu, la seconde habite Bambo, en territoire de Rutshuru.

1. Témoignage de Mme Shalufa.

Mme SHALUFA, mariée et mère d'un enfant, a vu son mari disparaître, emporté par les Mai Mai vers une destination inconnue. Plus tard, lors d'un combat entre Mai Mai et soldats de l'ANC, six éléments Mai Mai se sont introduits dans sa maison puis l'ont brutalisée avant de lui bander les yeux et la bouche et de la jeter par terre. Là, le viol collectif a commencé. Elle a perdu connaissance et n'a été réveillée que par une voisine venue la voir après le départ des malfaiteurs. Pendant deux semaines, elle connaîtra une hémorragie vaginale qui fera place à l'incontinence. Pendant trois semaines, elle n'est plus capable de retenir ses urines. Imaginez les odeurs !!! Cela s'arrêtera suite à un blocage. Elle boit, elle mange, mais ne peut plus faire ses besoins. Les douleurs sont insupportables. Aucun espoir de médicament. Aujourd'hui, elle se rappelle.

Question (Q) : Comment expliquer votre présence à Goma ?

Réponse (R) : Des commerçants venant régulièrement ici, avaient appris l'existence de personnes collaborant avec l'hôpital DOCS pour les soins des victimes de viol. Ils se sont alors organisés pour m'amener ici. Deux de mes frères ont fait le voyage avec moi. Nous nous sommes installés chez ma grande sœur.

Q. : Comment êtes-vous entrée en contact avec la Synergie des femmes contre les violences sexuelles (S.F.V.S.) ?

R. C'est le président de l'ONGD GAVDI, dont le bureau jouxte la maison de ma grande sœur, qui a fait appel à la conseillère Rose K. à mon arrivée en septembre 2003. Ils m'ont conduit à l'hôpital DOCS pour les soins appropriés.

Q. : Quels soins avez-vous reçus ?

R. Avant mon arrivée à Goma, je me soignais à l'eau tiède. Pendant sept jours, le dispensaire Missinga II s'est occupé de moi sans grand résultat. On m'a alors remis un document de transfert dans un hôpital. C'est ainsi qu'une fois ici à Goma, une conseillère m'a amenée à l'hôpital Docs. Une semaine plus tard, j'ai subi avec succès une intervention chirurgicale, de sorte que je suis sortie de l'hôpital après huit jours pour commencer à suivre des soins ambulatoires. Je me souviens que c'est à

partir du 19/12/2003 que je n'ai plus senti de douleur, et même l'organe a repris sa forme normale : ça j'en suis fière !!!

Q. Que dites-vous à la synergie des femmes contre les violences sexuelles?

R. Je dis grand merci surtout aux conseillères qui partagent nos joies et nos peines. Ce geste doit s'inscrire dans la durée pour que celles qui se retrouveront dans la même situation que moi soient aidées très vite et totalement. Et aussi je suis guérie mais les conseillères continuent à m'apporter de la nourriture.

Q. Avez-vous des difficultés à exposer ou un vœux à émettre ?

R. Je suis devenue une charge pour ma grande sœur qui, elle non plus n'a pas tellement de moyens. La vie est devenue très dure. Je mange à peine, sauf quand les conseillères m'ont déposé quelques vivres (haricot et farine de maïs). Je suis logée sous une bâche mal fixée, et, pour dormir, je m'allonge sur deux planches posées à même le sol. C'est extrêmement inconfortable. Si quelqu'un veut bien m'aider, j'aimerais rentrer à Shabunda. A moi toute seule je ne peux même pas oser penser au billet retour. C'est un montant colossal.

Q. D'après vous, cette forme de violences sexuelles peut-elle disparaître ?

R. Que la guerre prenne fin et que les différentes bandes armées soient contrôlées par le gouvernement, et vous verrez si ces violences ne vont pas s'arrêter. Pour aujourd'hui, il faut les dénoncer et essayer d'obtenir la punition des coupables.

Les conseillères reconnaissent que cette femme a eu beaucoup de chance. Mais, disent-elles, pour une qui a la chance d'être secourue combien croupissent ou meurent dans la brousse, loin de tout . Et puis ce qu'il faut savoir pour les soins, c'est que les femmes qui sont tombées sur des bourreaux acharnés ont moins de chance de guérir. C'est le cas de la dame dont nous exposons ici la situation.

2. Témoignage de Mme Mukabaganda.

Enceinte de six mois et veuve, Mme MUKABAGANDA est entrain de sarcler son champ de haricots à Bambo lorsqu'elle se voit entourée par six Interahamwe (miliciens Hutu rwandais, **NDLR**) sortis de la brousse toute proche. Ils commencent par lui proposer de devenir leur femme. Devant son refus, ils se concertent pour délibérer s'il faut la laisser ou la tuer. C'est là que la décision du viol est prise. Ils la transportent alors dans un autre champ, déchirent ses habits, la jettent par terre, et commencent leur compétition de viol. Quand le sixième violeur finit sa sale besogne, le sang coule déjà à flots, mais la pauvre n'est pas encore au bout de ses peines. Ils décident de l'amener avec eux et la forcent de marcher. Devant son incapacité à esquisser le moindre pas, ils la traînent un moment puis la chargent sur leurs épaules comme un sac de haricots. A l'étape de nuit dans cette brousse, les uns se reposent mais trois d'entre eux la violent encore. L'hémorragie s'aggrave. Au petit matin, ils s'en vont en l'abandonnant inerte et nue. Elle pense être restée ainsi deux jours quand une femme venue chercher du bois de chauffe dans la forêt l'a découverte. La bonne samaritaine la mit sur son dos et la transporta ainsi sur une distance de quatre heures de marche jusqu'à Mariba. Il en faut autant pour atteindre Bambo, son village d'origine. Tout le village d'accueil a manifesté sa sollicitude et a pu localiser sa famille qui la croyait morte. Entre-temps, son état de santé s'était fortement altéré. Après son avortement, l'hémorragie avait été remplacée par un

écoulement continu de l'urine. Sa présence dans un lieu est donc signalée par une odeur nauséabonde qui éloigne même certains de ses proches. Et, malgré le suivi médical fait ici à Goma, la situation est loin de s'améliorer comme elle l'explique elle-même.

Q. Comment vous retrouvez-vous aujourd'hui à Goma ?

R. J'avais appris qu'à Goma l'hôpital Docs admettait des malades de ma catégorie. Je suis donc venue, et j'ai été reçue par la conseillère Marcelline M. Après identification et écoute, elle m'a présentée à la réception de l'hôpital. Les soins ont commencé le 02/10/2003. Le 14/10/2003, la première opération de chirurgie réparatrice de fistules est intervenue. Deux semaines après, il était impératif d'enlever la sonde urinaire car les urines se répandaient à côté au lieu de se déverser dans le réservoir. Cette intervention chirurgicale a échoué, c'est pourquoi je reste à l'hôpital pour attendre une seconde opération.

Q. Quel est votre sentiment face à cet échec ?

R. C'est Dieu qui prépare la guérison, et non le médecin. Et puis chez nous on dit : « *Bahati ya mwenzako usillalie inje* » ! La chance est individuelle !! J'espère seulement que la prochaine opération sera la bonne. Aujourd'hui que je suis incapable de prendre la moindre précaution pour que les urines ne suintent pas à travers les habits que je porte, il faut que je sorte de cette situation. Je vis dans l'humiliation à chaque instant que quelqu'un manifeste qu'il a reconnu ma maladie à partir des odeurs.

Q. Ces odeurs vous dictent-elles une conduite ou une pratique quelconques ?

R. Tant que je suis dans cet hôpital, je me lave plus de quatre fois par jour, possibilité que je n'aurai pas une fois dehors. Et puis, comme nous sommes presque toutes dans le même cas ici à Docs, nous sommes coutumières de nos odeurs, et même les infirmières et les conseillères nous approchent sans réaction. En famille, certains membres se bouchaient carrément le nez.

Q. Quelle est votre réaction à tout ce qui vous arrive dans cette maison de soins ?

R. Quoique je ne sois pas encore guérie, je remercie toute l'équipe qui s'occupe de nous pour sa patience. Tu vois par exemple, malgré nos caprices face au régime alimentaire, la cuisine se démène pour nous donner la nourriture à temps. Evidemment nous aurions aimé manger à notre goût, mais ce que nous avons, nous le recevons. Il faut savoir dire merci. Il reste simplement notre souci quotidien, qui devient notre préoccupation : pourquoi certaines guérissent et d'autres pas ? Combien de fois faudra-t-il nous « réparer » pour guérir ? On nous dit que c'est une opération très délicate, qu'il faut une longue préparation, qu'il faut avoir bonne mine, (??? être en bonne condition) que les spécialistes en connaissent plus sur les fistules...bon, soit !!!

Q. Avez-vous un message à adresser à la synergie des femmes contre les violences sexuelles ?

R. Béni soit l'Eternel qui a arrangé notre rencontre. C'est lui qui a poussé ces organisations à s'occuper des personnes souffrantes et abandonnées. Je leur recommande de pousser leur démarche jusqu'au rétablissement psychologique et au plaidoyer. Dites-moi, les membres de cette synergie ne pourraient-elles pas influencer le départ de notre pays de tous ces malfaiteurs interahamwe vers leur pays d'origine ?

***L'équipe des conseillères de la S.F.V
Goma, 5 et 7 janvier 2004.***

XI. FORCES ET FAIBLESSES DES INSTRUMENTS JURIDIQUES DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

A propos du viol, dans nos coutumes, la racine du mal n'est pas attaquée car le problème est plutôt appréhendé d'une manière individuelle. Chercher la cause de tout problème, et de celui-ci en particulier, n'est pas la préoccupation de la majorité car l'égoïsme et la crainte du ridicule poussent les gens à ne considérer que le bon côté des choses, le mauvais ne concerne que les victimes qui sont malheureusement abandonnées à elles-mêmes. Quelles sont les dispositions juridiques en matière des violences faites aux femmes ?

En ce qui concerne **les instruments juridiques nationaux**, **le code pénal** sanctionne le viol et les attentats à la pudeur bien sûr, mais la faiblesse réside dans le manque de volonté d'appliquer les sanctions au niveau des personnes habilitées à le faire. Bref, l'impunité est vraiment manifeste. Quant à notre **code de la famille** certaines de ses dispositions contredisent celles du droit international tels qu'elles ont été formulées dans la **convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme**, ainsi que celles du **pacte international relatif aux droits civils et politiques**, tous les deux ratifiés par la RD Congo.

Le statut de la femme en RD Congo demeure celui d'une citoyenne de seconde zone : la femme mariée n'a pas les mêmes droits que l'homme, la situation de la femme célibataire n'est guère plus enviable. Les violences conjugales sont passées sous silence par **le code civil congolais** alors qu'elles sont vécues au jour le jour.

Les instruments juridiques internationaux, quant à eux, traitent le viol comme un crime de guerre, mais un crime qui demeure le moins condamné. Il est faiblement dénoncé alors que le premier protocole additionnel aux **Conventions de Genève** relatives à la protection des victimes des conflits internationaux armés dispose que les femmes doivent faire l'objet d'un respect particulier et seront protégées notamment contre le viol, la contrainte à la prostitution et toute autre forme d'attentat à la pudeur. De nombreux éléments du droit international en matière de droits humains font référence aux violences faites à la femme. **Le statut de Rome**, par exemple, prévoit des mesures destinées à assurer la protection des femmes victimes.

En dépit de tous les écrits, si bien formulés soient-ils, la réponse internationale au catastrophique historique des droits humains a été globalement insuffisante par rapport à l'ampleur d'un problème qui aura coûté la vie à beaucoup de personnes.

Par ailleurs, les cas de viol ne sont pas dénoncés de façon équitable par l'opinion internationale. Le viol subi par une Américaine par exemple est médiatisé plus que des milliers de cas qui remplissent nos rapports et qui, malheureusement, ne sont ni lus ni pris en considération de la même manière. On peut facilement croire qu'il y a des super victimes et des victimes de moindre importance.

Bref, les instruments juridiques tant nationaux qu'internationaux ont plus de faiblesses que de forces: les faits peuvent se passer au vu et au su de tout le monde sans que cette violation soit dénoncée. Et quand il y a une dénonciation, c'est rare que le dossier soit poursuivi jusqu'au bout. Les victimes qui ont subi les violations restent abandonnées à leur triste sort puisque la simple dénonciation ne suffit pas pour la réinsertion sociale de la victime.

Nous devons tous ensemble combattre les coutumes rétrogrades, les pratiques routinières d'égoïsme, et prôner la prise de conscience collective, pour que le problème du voisin soit pris comme mon problème à moi et lutter ainsi contre l'impunité à tous les niveaux en commençant par la famille.

Me Cathy Furaha Kathungu
Butembo,
janvier 2004.

XII. A PROPOS DE LA SOLUTION JURIDIQUE POUR L'ERADICATION DU VIOL DES FEMMES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Dans un rapide condensé, le magistrat BESSEMBE WANGELA, juge au tribunal de grande instance de Goma, nous fait partager sa réflexion sur cet espoir que plusieurs personnes semblent placer dans la justice et qui serait plutôt fondé sur la perception des moyens juridiques supposés à la disposition du contexte congolais et non sur la réalité de l'efficacité des instruments du combat contre le viol dont on peut raisonnablement disposer dans le contexte congolais actuel.

Le viol, en tant que conjonction sexuelle imposé par un être d'un sexe à autre du sexe opposé ou pas, est un rapport sexuel obtenu contre le gré de la personne. En général, dans notre pays, c'est la prise d'une femme par un homme de façon non recommandable. En fait, actuellement, le viol est devenu un vrai fléau, un marasme social à combattre urgemment, considération faite de son ampleur et de ses méfaits tant décriés aussi bien dans notre pays qu'à travers le monde. Ces nombreux méfaits font l'objet de plusieurs publications et articles ici et là. Il s'impose donc de soutenir que les conséquences du viol sont multiples et variées, mais ici, nous aurions voulu insister sur le fait qu'il s'agit bien d'un marasme social à combattre énergiquement.

Même si cela n'est pas spécial à notre pays, il faut retenir que cette infraction (le viol) est sévèrement réprimée par la loi pénale. Son régime pénal va de cinq à vingt ans de servitude pénale principale ainsi que d'autres peines subsidiaires y prévues. Dans l'hypothèse où le viol entraîne la mort de la victime, ou altère sa santé, ou si celle-ci se retrouve porteuse d'une grossesse accidentelle, le délinquant peut encourir soit la peine capitale, soit une très forte condamnation pénale, et ce, sans préjudice des peines civiles y prévues. En plus, la loi a érigé en fait infractionnel le fait d'avoir des relations sexuelles avec un enfant (fillette) de moins de quatorze ans accomplis.

A travers son régime pénal si sévère, il est établi que la loi pénale, en tant qu'instrument de répression, a la force d'intimider, et partant, de réduire le taux de criminalité en rapport avec le viol. Cela d'autant plus que la force de la loi reste toujours attachée à la sanction, à la coercition prévue. Ce qui constitue un des moyens efficaces pour arrêter la recrudescence de ce fléau.

Il conviendrait cependant d'établir le fait que le droit, en tant qu'instrument de répression de cette prévention, accuse beaucoup de faiblesses sur le plan social quant à l'éradication du viol des femmes en RD Congo. Cela s'explique par l'existence, à la base, de plusieurs facteurs. En effet, les guerres et révoltes politiques, les dépressions économiques et malaises sociaux constituent les principales crises aiguës dont les contre coups rejaillissent sur la délinquance. Il faut savoir que, surtout à cause de la guerre, notre pays connaît un taux de criminalité élevé en matière de viol plus qu'ailleurs. Ce qu'il faut relever alors, c'est le fait que tous ces méfaits ont échappé à la répression judiciaire parce qu'ils n'ont pas été portés à la connaissance des instances judiciaires. En effet, dans certains milieux, la justice n'est même plus opérationnelle. Elle était et reste prise en otage par les forces belligérantes. D'autre part, les familles dont les filles sont victimes de viol privilégient souvent le règlement du litige à l'amiable pour éviter des procédures judiciaires dont l'issue n'est pas toujours évidente. Elles pensent qu'avec ce mode de règlement, la solution escomptée interviendra rapidement. Ce qui est faux parce ce n'est pas de cette façon que la victime peut obtenir réparation.

A cela il faut aussi ajouter que suite à la misère, les parents sont devenus démissionnaires quant à leurs responsabilités. Ils laissent leurs filles se prendre en charge apprenant ainsi trop tôt ce qu'elles auraient du apprendre plus tard. C'est ainsi que, dans leurs activités lucratives, les filles sont parfois amenées à fréquenter des cadres, des milieux peu recommandables et cela jusqu'à des heures avancées de la nuit. Elles se livrent au petit commerce mais en même temps s'exposent au viol de la part des clients délinquants.

Certaines personnes profitent aussi de leur statut social pour imposer la conjonction sexuelle et abuser ainsi de leur autorité. N'oublions pas aussi la réalité de cet autre cas des personnes qui utilisent des narcotiques pour arriver à leurs tristes fins après avoir neutralisé la victime. Ou encore le fait que le manque d'éducation favorise la commission du viol. Les parents qui ont un jour hébergé des personnes aux mœurs légères en savent quelque chose. Leur hospitalité leur a amené le calvaire des conséquences des viols. Et comme si tout ceci ne suffisait pas, il faut décrier les évasions de nos prisons obtenues par des violeurs qui ne se reprochent rien au moment d'échapper à l'application de la loi à leur rencontre.

Tous les éléments rassemblés ci-dessus démontrent que la loi accuse beaucoup de faiblesses en face des méfaits liés au viol. Ce qui amoindrit l'efficacité de la répression en cette matière. C'est pourquoi, quelque part, il faut soutenir que l'éradication du viol s'avère pratiquement impossible au vu de la dynamique sociale et de certaines impositions liées aux pratiques sociales acceptées ou non (coutumes y compris). En conséquence, lutter au jour le jour pour tenter de diminuer son taux implique des solutions appuyées par la sensibilisation de la population et la réhabilitation des institutions carcérales. La contribution des Eglises et l'implication de la communauté internationale s'avèrent aussi incontournables. Il faut alors canaliser ces solutions. Pour y aider, une monographie sur le viol à travers toute la RD Congo s'impose. Elle nous permettrait de pénétrer beaucoup de particularités pour des solutions appropriées et des remèdes efficaces.

En fin des comptes, le droit, par son caractère sanctionnateur de tout écart, servirait de renfort aux solutions qui seraient trouvées pour la répression. Ce qui se vérifie par le fait qu'il faut concomitamment lutter contre l'usage des narcotiques et autres stupéfiants qui favorisent la consommation de cette infraction en tant que facteurs prédisposant sur le plan criminogène. C'est pourquoi la publicité de la justice rend nécessaire le reportage journalistique des procès. Dans ce cadre, la présence de chroniqueurs profiterait surtout aux personnes qui ne savent pas comment la justice frappe les coupables. Et ce qui se passe aujourd'hui montre qu'elles sont plus nombreuses qu'on ne le croit. Le besoin de toute société est de sentir que les criminels sont punis et que justice est faite. Le procès pénal, seule phase de la réaction sociale encore publique, gagnerait donc à être diffusé.

Ce sont là quelques idées sur les solutions envisageables pour combattre efficacement le viol. D'autres études sont en cours pour accéder à plusieurs données devant étoffer la matière. Elles nécessitent un financement bien sûr, mais, en cette matière, plus que l'argent, c'est la motivation et la volonté qui manquent.

Goma, mars 2004.

BESSEMBE WANGELA
Juge au TGI / Goma.

XIII. LE VIOL, ANEANTISSEMENT DE L'AUTRE

Nous avons pris les armes pour libérer notre pays ! Quelles armes ? Les armes de destruction. Et quel pays ? S'agit-il vraiment du nôtre ? Ou, tout au moins, demandons-nous un instant si les femmes font partie de ce pays à libérer ! En effet, il suffit d'observer les « actions libératrices » que cette frange de la population subit jusqu'au plus profond de sa chair au cours de ces guerres, pour se convaincre de la nécessité de réexaminer la nature des motivations réelles qui fondent les conflits armés blanchis officiellement au Congo. Mais, malgré tout l'intérêt de cette réflexion, nous n'irons pas jusque là, et demanderons tout simplement à nos lecteurs intéressés par la question de se ressourcer dans les archives de Pole Institute. Par contre, notre intention est de réfléchir tout haut sur les raisons pour lesquelles les actions présentées, implicitement ou explicitement, à la population comme s'inscrivant dans une dynamique de libération du peuple congolais s'accompagnent de violences ciblées, les femmes étant spécialement et parfois spécifiquement visées.

Et pour commencer, des bombes sur les têtes des gens à libérer, voilà la forme souveraine de négociation du changement radical. Le mensonge légitimé comme voie naturelle d'accaparement par les uns des ressources appartenant à tous, voilà l'air du temps chanté par les hordes de libérateurs prédateurs pour faire passer la pilule de la philosophie de « *prendre par la force* ». Il est clair que, pour ces derniers, comme disait Boris VIAN, « l'argent ne fait pas le bonheur de celui qui n'en a pas ».

Mais, en cela, ils devraient méditer sur le mot de Nietzsche qui rappelle que : « si tu plonges ton regard dans l'abîme, l'abîme te regarde aussi ».

Celui qui applique localement la logique qui se dégage de la lecture des événements mondiaux actuels qui consacrent la raison du plus fort, n'a raison que devant lui-même. En effet, il cherchera seulement à avoir, avoir, avoir, à accumuler jusqu'à la boulimie, et pour cela se verra dans l'obligation de prendre par la force, c'est-à-dire de se positionner carrément à l'opposé de toute négociation. Or, vivre c'est négocier. Autrement, être homme serait être violent : ce qui est totalement inacceptable comme mode de vie. Lorsque la relation avec l'autre est réduite à un simple rapport de force, l'accès aux biens, par tous les moyens, devient conditionné par l'éloignement, parfois radical de l'autre.

Et la femme dans tout cela ? Jusqu'il y a peu éternelle mineure suivant le code congolais de la famille, encore aujourd'hui inférieure à l'homme dans la société, elle n'est pas loin d'être un bien. Pour se marier avec elle, l'homme doit toujours payer, parfois trop cher. On réalise alors la force de la tendance de la philosophie de prendre par la force. Dans le cas d'espèce, pour déposséder un homme, il suffit de lui prendre sa femme. Vues sous cet angle, les violences faites aux femmes sont un moyen d'anéantissement de l'homme comme ultime voie d'accès aux ressources par la suppression de tout obstacle. Et cette voie d'anéantissement est observable aux points de vue politique, économique et socio-culturel.

Anéantissement politique :

Du Congo belge au Congo démocratique, en passant par la parenthèse du Zaïre, personne n'a vu de démocratie dans ce pays. Pour ne citer que cet exemple, au Zaïre de Mobutu, il n'était pas rare de voir deux autorités politico-administratives résoudre leurs conflits de pouvoir en se faisant mutuellement divorcer. Pour cela, Monsieur vidait allègrement la caisse de l'Etat et utilisait cet argent, son pouvoir et la force publique pour briser le ménage de l'adversaire. Si, de gré ou de force, la femme se laissait séduire, elle abandonnait mari et enfants et devenait « deuxième bureau », l'épouse de réserve. Monsieur étant parvenu à ses fins, il laissait tomber purement et simplement l'épouse déshonorée parce que son objectif d'humilier son adversaire pour le diminuer était atteint.

Aujourd'hui, dans les conflits multiformes qui agitent notre société, les groupes armés pensent asseoir leur autorité imposée par l'exercice excessif de leur virilité. Violer les femmes des adversaires c'est les punir pour prévenir toute velléité d'opposition, c'est leur montrer qu'ils ne font pas le poids, qu'ils n'existent pas, qu'ils sont des esclaves, et, qu'en tant que tels, ils n'ont que des devoirs et rien à réclamer. Le pouvoir politique conquis par la force n'aurait pas produit de monstre plus hideux ! La femme est une personne humaine. Par conséquent, elle devrait, au bas mot, être traitée comme telle dans les actions de lutte pour l'hégémonie politique.

Anéantissement économique :

Peter Mac Arthur estime que : « pour réussir une affaire, il faut trois personnes : un rêveur, un commerçant et un salaud ». Ce dernier terme convient parfaitement aux violeurs et prédateurs de tout bord qui infestent nos contrées. Quant aux autres termes, nos compatriotes rêveurs béats sont si nombreux que les associations et autres organisations qui font de l'exploitation de notre naïveté leur fond de commerce

ont encore de beaux jours devant eux. Ce qui se situe aux antipodes du rêveur de Mac Arthur qui, lui, est un visionnaire capable d'anticiper. Quant aux commerçants, commanditaires de notre malheur, ils n'ont que faire de nos états d'âme. Ils devraient cependant faire plus attention aux salauds qu'ils emploient. En effet, surtout ces derniers temps, la femme a un tel poids économique qu'elle est manifestement devenue le secret de notre survie. Il est ainsi indéniable que s'attaquer à la femme, c'est vouloir détruire la force de production pour renforcer le cycle de pauvreté et orienter la vie vers une misère généralisée. Violer des femmes aux champs et s'emparer des récoltes, vues sous l'angle économique, procèdent de la même logique de pillage de ressources pour en jouir seul. Malheureusement, même pour les auteurs de ces crimes, la rareté des produits qui découlent de ces opérations ne répond à aucune logique ni économique ni commerciale parce qu'elle est provoquée au moment où les consommateurs sont paupérisés à outrance. On est très loin du schéma production-vente- achat-investissement qui boucle un circuit économique. On file plutôt droit vers un néant économique.

Anéantissement socio- culturel :

Partant à présent de la pensée de Diderot qui indiquait que « la condition d'un peuple abruti est pire que celle d'un peuple brut », nous aboutirons alors au processus de formation des schèmes mentaux d'un groupe, d'une communauté, ou d'un peuple. Une analyse exploitant cet angle éclaircirait sans doute les actes de cannibalisme observés ici et là pendant nos « guerres de libération ». Consommer la chair de l'autre serait s'approprier les ingrédients de sa force vitale. Avec de telles pratiques et croyances, il ne s'agit plus d'un conflit de cultures mais plutôt d'une culture de la folie à son paroxysme. C'est ainsi qu'on arrive au fait que ceux qui n'ont pas réussi à manger les parties intimes de leurs adversaires se consolent en « mangeant » leurs femmes. Où est donc passé le profond respect de la vie, l'humanisme africain ? Pourquoi de tels actes se multiplient-ils maintenant ? Cette évolution est récente. Le viol a été bel et bien utilisé comme arme de destruction morale et physique dans des guerres très récentes, les cas les plus connus étant ceux de la Yougoslavie et du Rwanda pendant le génocide de 1994. Au Congo, qui n'est pas à sa première période de conflit armé, tout rapport sexuel était perçu comme incompatible avec les « forces de la victoire ». Le combattant Mai Mai de la rébellion muleliste de 1964 ou le soldat de l'armée régulière de l'époque tenait à se purifier avant d'aller au combat. Il n'était pas question d'honorer les faveurs même de sa propre épouse sous peine de mort au moindre contact avec un ennemi plus discipliné. Aujourd'hui par contre, tout se passe comme si le viol constituait une preuve de virilité et de vaillance militaire. Et, malheureusement, la sanction juridique attendra longtemps avant de participer efficacement à la lutte contre ces pratiques immorales. En effet, l'auditorat militaire de Goma n'a prononcé que huit (8) condamnations pour viol en 6 ans ! Seize cas seraient en cours d'instruction. Ces chiffres sont en contradiction avec les nombreux cas dénoncés par la population qui n'hésite pas à pointer du doigt les hommes armés en uniforme militaire que les autorités qualifient de « non autrement identifiés ».

Or, les pratiques de violences faites aux femmes mettent en péril la place de la femme dans la culture et dans la société. Selon la volonté des violeurs, l'image de la « mère », dispensatrice de la vie, garante de la filiation, doit disparaître pour laisser place à un objet de honte collective de la communauté. Quand, dans certaines communautés, les hommes qui osaient se rincer l'œil en suivant du regard les ablutions des femmes dans la partie de la rivière qui leur était réservée étaient punis

d'une manière exemplaire, dans les bandes armées, le viol collectif est motif de fierté. Ce glissement des valeurs de l'idéal vers l'abrutissement est une descente aux enfers pour la société, il constitue donc un signal d'alarme qui interpelle tout être doué d'humanité.

Il n'y a donc plus de temps à perdre. La dénonciation des souffrances imposées, en général, et des violences faites aux femmes, en particulier, doit être renforcée. Ce serait d'ailleurs un acte préventif d'autodéfense. Il n'y a qu'à penser à la chaîne de transmission du sida, par exemple, pour comprendre que, à cette époque de la mondialisation, ce qui arrive à un humain, partout où il se trouve, peut facilement atteindre un coin éloigné. Cependant, porter le malheur des uns à la connaissance de tous se limiterait à la simple satisfaction d'une curiosité malsaine, d'un voyeurisme par procuration, si cet acte n'intégrait pas la dimension de conscientisation des populations concernées. C'est en parvenant à induire une dynamique interne à l'espace qui doit basculer vers des choix positifs que les membres de ces groupes ou de ces communautés concernés se sentiront appelés à revisiter leurs schèmes mentaux. Et la société globale ne s'en portera que mieux. Mais on ne doit pas se leurrer : le chemin à parcourir est encore long.

Prosper HAMULI-BIRALI
Février 2004.

XIV. LU POUR VOUS

DES FISTULES

Tout au long de ce document, les fistules ont été évoquées comme étant parmi les conséquences les plus graves des violences sexuelles auxquelles essaient de faire face les acteurs des volets médical et psychosocial de la SFVS. Pour vous faire une idée de ce qu'est ce fléau, j'ai glané pour vous ces éléments sur Internet.

1. Qu'est-ce qu'une fistule ?

Une fistule est une communication anormale entre deux organes qui normalement, ne communiquent pas entre eux.

Quand on entend parler pour la première fois de la fistule, la réaction est souvent de ne pas vouloir en savoir davantage. Le sujet est vraiment trop déplaisant. C'est exactement ce qui arrive aux femmes atteintes de la fistule : on ne veut rien savoir d'elles.

2. Comment une fistule se déclare-t-elle ?

Pendant l'accouchement prolongé, la pression permanente de la tête du bébé contre le bassin de la mère interrompt l'afflux du sang dans les tissus mous qui entourent la

vessie, le rectum et le vagin. La lésion ainsi causée aux tissus entraîne la dissolution, d'où l'apparition d'un trou, ou fistule. Si le trou perce la paroi entre le vagin et la vessie, la femme perd le contrôle de l'écoulement de l'urine et, s'il se situe entre le vagin et le rectum, elle perd le contrôle de la défécation. Dans le cas des viols, la lésion résulte souvent d'un viol collectif ou répété.

3. La vie d'une fistuleuse, un enfer.

Si la joie de donner la vie (l'accouchement) peut se transformer pour la parturiente en un cauchemar éternel, faisant d'elle un fantôme et une exclue de la société par la survenue d'une fistule vésico-vaginale que dire alors de ces femmes qui deviennent fistuleuses des suites des violences sexuelles ?

« La femme fistuleuse est abandonnée par la famille, par le mari et même par la société : la dépression, le dégoût de la vie sexuelle, la peur du retour vers la société sont autant de conséquences de la fistule vésico-vaginale... La femme, incapable d'arrêter l'écoulement, subit l'humiliation de dégager en permanence une odeur d'urine ou de matières fécales. Il peut aussi lui être difficile de marcher parce que les nerfs des membres inférieurs sont également atteints. Alors qu'il faudrait la consoler de la perte de son enfant, elle est souvent rejetée par son mari, évitée par la communauté et blâmée de son état.

Les femmes qui ne reçoivent aucune attention médicale non seulement doivent s'attendre à une vie de honte et d'isolement, mais risquent de connaître une mort lente et prématurée pour cas d'insuffisance rénale.

4. Peut-on réparer une fistule ?

Heureusement, il est possible d'opérer la fistule dans la majorité des cas, même après plusieurs années. Le coût de l'opération varie entre 100 et 400 dollars, mais ce montant est très supérieur aux moyens de la plupart des patientes ou des victimes. Si l'opération est correctement pratiquée, le taux de succès peut aller jusqu'à 90% et la femme peut généralement avoir d'autres enfants. Des soins postopératoires attentifs, étendus sur 10 à 14 jours au minimum, sont essentiels pour prévenir l'infection durant la guérison. Il est également nécessaire de dispenser éducation et conseils à la jeune femme pour l'aider à retrouver confiance en elle-même et lui permettre de se réinsérer dans la société une fois guérie. L'opération de la fistule, qui implique une reconstruction, exige un chirurgien qualifié et des infirmières bien formées. Des soins postopératoires contrôlés avec soin sont non moins indispensables au rétablissement de la patiente ou de la victime.

La chirurgie peut donc réparer le dommage causé, mais la plupart des femmes ou bien ignorent qu'un traitement existe ou bien n'y ont pas accès, entre autres raisons parce qu'elles sont trop pauvres.

Je me suis servi des articles :

1. UNPFA/ ENGENDER HEALTH, « La fistule obstétricale : dépasser le silence en Afrique »

2. HAROUNA YD et alii, « La fistule vésico-vaginale de cause obstétricale : enquête auprès de 52 femmes admises au village des fistuleuses »

Source : Internet

Onesphore Sematumba